

SÉNAT

Session ordinaire de 1919.

COMPTE-RENDU IN EXTENSO — 31^e SÉANCE

Séance du vendredi 11 avril.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt, par M. Servant, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux sociétés commerciales ayant leur siège en régions envahies. — N° 163.

3. — 1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter le dernier paragraphe de l'article 621 du code d'instruction criminelle :

Déclaration de l'urgence.

Discussion générale: M. Guillaume Poulle, rapporteur.

Adoption de l'article unique de la proposition de loi.

4. — 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier les conditions de l'allocation partielle de la subvention de l'Etat à certaines lignes du deuxième réseau des tramways de l'Ain :

Déclaration de l'urgence.

Adoption des deux articles et de l'ensemble du projet de loi.

5. — Suite de la discussion des interpellations: 1^o de M. Goy, sur la situation des facultés des sciences et de médecine de l'université de Paris; 2^o de M. Cazeneuve, sur la crise de l'enseignement supérieur et les remèdes à y apporter :

MM. Charles Dupuy, T. Steeg, Lafferre, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; Dominique Delahaye, Debierre, Jénouvrier et Surreaux.

Ordre du jour de MM. Cazeneuve, Goy, Charles Dupuy, T. Steeg, Couyba et Lintilhac.

Sur l'ordre du jour: M. Eugène Lintilhac.

Adoption de l'ordre du jour.

6. — Renvoi, pour avis, à la commission des finances des conclusions du rapport sur: 1^o le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats; 2^o la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à réorganiser le recrutement et l'avancement des magistrats; 3^o la proposition de loi de M. Debierre, relative à la réforme de la magistrature.

7. — 1^{re} délibération sur: 1^o le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats; 2^o la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à réorganiser le recrutement et l'avancement des magistrats; 3^o la proposition de loi de M. Debierre, relative à la réforme de la magistrature :

Déclaration de l'urgence.

Lecture, par M. Henri Michel, de l'avis de la commission des finances.

Renvoi de la discussion à la prochaine séance.

8. — Dépôt, par M. Louis Nail, garde des sceaux, ministre de la justice, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, de M. le ministre des affaires étrangères, de M. le ministre des finances, de M. le ministre de l'intérieur, de M. le ministre des colonies et de M. le ministre des régions libérées et au sien, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, adopté avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifié de nouveau par la Chambre des députés, sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre. — Renvoi à la commission précédemment saisie. — N° 170.

9. — Dépôt, par M. Henry Chéron, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre. — N° 176.

Dépôt, par M. Henry Chéron, d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif aux droits à pension des fonctionnaires victimes des faits de guerre. — N° 177.

Dépôt d'un rapport de M. Lucien Hubert, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des affaires étrangères, d'un crédit extraordinaire de 1 million de francs à l'occasion des voyages en France de souverains et chefs d'Etat étrangers. — N° 173.

Dépôt d'un rapport de M. de Selves, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés. — N° 175.

Dépôt d'un rapport de M. Amic sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion des expositions de Lyon, de San-Francisco et de San-Diego et de Casablanca. — N° 174.

Dépôt d'un rapport de M. Deloncle sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à régler la situation des acquéreurs d'habitations de famille et de terrains par termes échelonnés et par contrats, sous condition suspensive et sous condition résolutoire. — N° 175.

Dépôt d'un rapport de M. Reynald sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, adopté avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifié de nouveau par la Chambre des députés, sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre. — N° 171.

Dépôt d'un rapport de M. Bienvenu Martin sur: 1^o le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant le paragraphe 3 de l'article 4 de la loi du 9 avril 1898, concernant les responsabilités des accidents de travail; la proposition de loi de MM. Maurice Faure et Charles Chabert, ayant pour objet de modifier l'article 4 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail; 3^o la proposition de loi de M. Dominique Delahaye, tendant à modifier le paragraphe 3 de l'article 4 de la loi du 9 avril 1898, modifié par la loi du 31 mars 1905 et par la loi du 5 mars 1917, concernant les responsabilités des accidents de travail. — N° 169.

10. — Renvoi, pour avis, à la commission des baux à loyer, du projet de loi sur la situation des sociétés de crédit immobilier.

Sur le renvoi: MM. Paul Strauss, Henry Chéron, le président et Tournon.

11. — Règlement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance au samedi 12 avril.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à quatorze heures et demie.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Maurice Ordinaire, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal est adopté.

2. — DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. La parole est à M. Servant.

M. Servant. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux sociétés commerciales ayant leur siège en régions envahies.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

3. — ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE LOI COMPLÉTANT L'ARTICLE 621 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à compléter le dernier paragraphe de l'article 621 du code d'instruction criminelle.

M. Guillaume Poulle, rapporteur. J'ai l'honneur de demander au Sénat de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'urgence est déclarée.

La parole, dans la discussion générale, est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Messieurs, le Sénat, à plusieurs reprises, dans ces derniers temps, a voté des propositions ou des projets de loi qui avaient pour but de faciliter la réhabilitation des militaires ayant encouru des condamnations motivées, soit par des infractions militaires, soit par des infractions de droit commun.

En réalité, lorsqu'il s'agit d'un condamné militaire pour une infraction militaire, les exigences de la procédure se trouvent réduites, pour ainsi dire, à l'obligation de rapporter la preuve qu'une citation à l'ordre du jour a été obtenue par ce condamné. La réhabilitation est automatique.

En ce qui concerne les militaires condamnés pour des infractions de droit commun, le pouvoir d'appréciation des chambres de mise en accusation subsiste, mais, en réalité, à part ce pouvoir d'appréciation, il suffit également, pour le condamné, de rapporter la preuve qu'il a obtenu une citation à l'ordre du jour.

Tous les projets de loi et tous les textes qui ont été votés par le Parlement visent le cas des condamnés. Or, il s'est présenté souvent le cas suivant: un militaire a commis une infraction, mais il a été laissé en liberté provisoire. Il a été placé en première ligne. Beaucoup y allaient volontiers, ayant ainsi l'occasion de se réhabiliter plus vite, de se conduire bravement, d'obtenir une citation à l'ordre du jour, et, par conséquent, la Croix de guerre avant toute poursuite à fins pénales.

Personnellement, j'ai pu constater que ces faits n'étaient point rares, qu'ils étaient même fréquents. Mais, au point de vue légal, se pose alors la question suivante: les textes sur la réhabilitation des militaires ne prévoyant que le cas des condamnés qui ont obtenu, postérieurement à leur condamnation, une citation à l'ordre du jour, notre militaire ayant obtenu une citation avant sa condamnation pourra-t-il invoquer les textes législatifs lui facilitant la réhabilitation des condamnés? Les chambres des mises en accusation pourraient hésiter et se demander si les lois déjà votées sont applicables à notre cas particulier.

Le texte qui vous est soumis, messieurs, mettra fin à l'incertitude qui pouvait exister. Il est dû à l'initiative de l'honorable M. Emmanuel Brousse et répond entièrement à la situation de fait que je viens de préciser devant vous.

Votre commission vous demande, en conséquence, de vouloir bien adopter le texte voté par la Chambre des députés. Il mettra fin à une incertitude légale, dans l'intérêt de militaires qui, à un moment donné, ont pu commettre une faute, mais qui, ensuite, se sont conduits en braves gens et en hommes braves. (Très bien! très bien! et applaudissements.)

M. le président. Si personne ne demande plus la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique de la proposition de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de cet article :

« Article unique. — Le dernier paragraphe de l'article 621 du code d'instruction criminelle est ainsi complété :

« Toute citation postérieure à l'infraction et antérieure à la condamnation assure à celui qui en a été l'objet le bénéfice des dispositions qui précèdent. »

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de loi.

(La proposition de loi est adoptée.)

4. — ADOPTION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LES TRAMWAYS DE L'AIN

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier les conditions de l'allocation partielle de la subvention de l'Etat à certaines lignes du deuxième réseau des tramways de l'Ain.

M. Alexandre Bérard, rapporteur. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est déclarée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — Pour l'application des dispositions de l'article 4 du décret du 20 avril 1906, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement d'un réseau de tramways dans le département de l'Ain et a prévu l'allocation de la subvention de l'Etat à chacune des lignes, le département sera admis à demander des subventions particulières pour chacune des sections de lignes ouvertes à l'exploitation.

« Ces subventions, calculées suivant les dépenses de premier établissement de chaque section, ne pourront dépasser :

« Ligne de Bourg à la Madeleine :

« Pour la section de Bourg (gare centrale) à Moulin-des-Ponts, 24,641 fr. 57 ;

« Pour la section de Moulin-des-Ponts à Marboz, 7,279 fr. 64 ;

« Pour la section de Marboz à la Madeleine, 27,002 fr. 21.

« Ligne de Tenay à Brenod :

« Pour la section de Hauteville à Brenod, 1,883 fr. 21 ».

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — Pour la section de Moulin-des-Ponts à Marboz, le point de départ de la subvention partielle de l'Etat est fixé au 28 novembre 1914, date d'ouverture de la section à l'exploitation. Pour les autres sections, dont l'ouverture à l'exploitation est antérieure à la déclaration de guerre, il est fixé au 1^{er} août 1914. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

5. — SUITE DE LA DISCUSSION DE DEUX INTERPELLATIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations : 1^{re} de M. Goy, sur la situation des facultés des sciences et de médecine de l'université de Paris ; 2^e de M. Cazeneuve, sur la crise de l'enseignement supérieur et les remèdes à y apporter.

La parole est à M. Charles Dupuy.

M. Charles-Dupuy. Messieurs, je n'interviens pas dans ce débat comme interpellateur, mais au nom de votre commission de l'enseignement supérieur qui m'a fait l'honneur de me nommer son président et de me confier le rapport.

Ce rapport a été déposé le 23 mars 1914...

M. Eugène Lintilhac. Il est très remarquable.

M. Charles-Dupuy. Je vous remercie, mon cher collègue.

Ce rapport n'est pas venu en discussion, parce que l'œuvre de la commission était tout entière suspendue à la question de la liberté de l'enseignement supérieur ; et, lorsque les hostilités ont éclaté, il nous a paru qu'il ne convenait pas d'introduire ici un débat qui pouvait, sinon être irritant, du moins un peu agité. C'est pour cela que je parle aujourd'hui d'un rapport déposé le 23 mars 1914, qui n'est pas encore discuté ; mais il est tout naturel que j'apporte devant le Sénat les conclusions essentielles de notre commission, que je vais résumer en quelques mots.

Il y a quatre conclusions que la commission appelle essentielles, sans préjudice de beaucoup d'autres, partielles.

La première, c'est le maintien de l'agrégation de médecine, dont M. Goy a dit beaucoup de mal, après le directeur de l'institut Pasteur, mais que la commission a cru devoir maintenir après examen sérieux.

Elle avait conclu, en s'adressant au ministre, à la nécessité, pour l'ensemble de nos études scientifiques, de faire une revision des moyens matériels : appareils, laboratoires, outillage, etc. — j'en dirai un mot dans un instant — de favoriser les instituts techniques et enfin de développer le plus possible nos relations interuniversitaires avec l'étranger. Je m'arrête un instant sur ce dernier point, car j'ai, à cet égard, deux questions à poser à M. le ministre de l'instruction publique.

Lorsque l'on examine, à la faculté des lettres, quelles sont les langues et les littératures qui ont une importance capitale, non seulement au point de vue de l'esprit, mais au point de vue des intérêts économiques, on se tourne tout naturellement vers ces républiques de l'Amérique du Sud qui, au cours de la guerre, bien avant la guerre, nous témoignèrent leur sympathie. Depuis la guerre, elles ont continué à nous montrer ces sympathies de la façon la plus active et la plus généreuse. Or quel est l'organe de nos relations avec ces populations ? C'est la langue espagnole. Eh bien ! monsieur le ministre, je n'hésite pas à dire qu'il est extraordinaire — quelques-uns, moins modérés, diraient qu'il est scandaleux — de penser que cette langue espagnole, de laquelle nous devons attendre des résultats si importants, même au point de vue matériel, au point de vue économique, n'est représentée à la Sorbonne que par une simple maîtrise de conférence, et, lorsque ces étrangers qui nous aiment, qui tournent vers nous des regards affectueux, pleins d'espérance, portent les yeux vers la Sorbonne, ce temple des lettres françaises, ils voient la maîtrise de conférence d'espagnol, et ils estiment que c'est

pour eux assez décourageant et que ce n'est pas honorable pour nous.

Je demande, monsieur le ministre, et ce n'est pas la première fois que la commission fait cette demande, de bien vouloir veiller à ce qu'il n'en soit plus longtemps ainsi. (Très bien !)

De l'Espagne, je passe assez naturellement à l'Algérie et, par l'Algérie, au monde musulman. Il y avait autrefois, à la faculté de droit de Paris, une chaire de droit musulman, qui a fonctionné de 1895 à 1905. En 1905, elle a disparu. Pourquoi ? Est-ce que la France ne serait pas autant et plus que jamais une nation musulmane ? Est-ce que l'on peut marquer une telle indifférence pour l'esprit et la civilisation islamiques ? On se souvient encore, au Sénat, du vote émis, il y a quelque temps, pour créer un statut nouveau de nos sujets musulmans en Algérie. Nous leur avons donné des facilités pour devenir des citoyens. Ce serait le moment de faire revivre cette institution qui flattait l'amour-propre des Arabes, tout en étant utile à la science, de leur montrer que leur civilisation ne nous est pas indifférente, que nous savons ce qu'il y a dans leur esprit, je ne dis pas seulement de subtilité, mais de profondeur juridique. Et, si l'on remontait le cours de l'histoire, on trouverait, au moyen âge, des représentants de cet esprit juridique et, en même temps, philosophique des Arabes. Qui sait si, sous notre influence, à notre contact, nous ne ressusciterons pas ces temps illustres d'Averroès et d'Avicenne ?

Monsieur le ministre, j'implore encore votre concours et votre secours. Je vous demande de faire rouvrir, à la faculté de droit de Paris, cette chaire disparue depuis dix ans, sans qu'on ait jamais pu nous en donner une raison décisive.

Voilà pour le quatrième point de nos conclusions.

Sur le deuxième point, réfection du matériel des facultés, M. le ministre a procédé à l'enquête que nous lui demandions de faire. Pourquoi lui demandions-nous de faire cette enquête ? C'est parce que les déposants, à notre propre enquête, s'ils n'avaient pas manqué de confiance, n'avaient pas, dans tous les cas, abusé de la loquacité. Ils s'en étaient tenus à des affirmations élégantes, distinguées, mais enfin, ils n'étaient pas allés au fond des choses et ne nous avaient pas fait toucher du doigt beaucoup de ces détails dont M. Goy a éclairé la discussion d'hier.

M. Eugène Lintilhac. Et nous en fûmes déçus.

M. Charles-Dupuy. C'est que, à ce moment, tout était à l'optimisme : nous avions vu un maître de la science française, M. Paul Meyer, qui nous avait dit : « Tout va bien. » Nous ne devons pas nous dissimuler qu'en examinant l'œuvre de la République, depuis 1875, en matière d'enseignement supérieur, il y avait quelque raison de se montrer optimiste et confiant. Ainsi, je ne veux pas citer de nombreux chiffres, je rappelle simplement la création des universités qui ont été et seront de plus en plus des agents de décentralisation, de vie locale, de régionalisme. Il y avait aussi l'accroissement considérable des facultés : d'abord, dans l'ordre de la médecine, nous avions passé de trois facultés à huit. Aujourd'hui, nous en avons une neuvième, Strasbourg, qui continuera d'être plus que jamais une véritable métropole scientifique dont je salue, à ce point de vue particulier, le retour dans la famille française. (Très bien ! très bien !)

Après les universités, les facultés.

Je dois dire en passant qu'il a été créé aussi entre temps une faculté de droit à

Toulouse, qui est un essaim de la faculté de droit de Grenoble.

Pour les chaires, qu'a-t-on fait depuis 1875 ? Je m'explique sur cette date de 1875 : c'est en l'année 1875 qu'a été votée la loi dite de la liberté de l'enseignement supérieur ; le dernier article de cette loi invite le Gouvernement à faire tout le possible pour fortifier, en présence de cette liberté naissante, les institutions universitaires de l'Etat.

L'Etat n'y a pas manqué. Les ministres, les directeurs, les fonctionnaires de l'instruction publique, ses professeurs, se sont attelés à la besogne. Les rapporteurs des budgets, parmi lesquels je citerai M. Antonin Dubost, ont fait une véritable campagne pour pousser à la multiplication des chaires.

Quels résultats ont été obtenus de 1875 à 1913 ? On est passé du nombre de 336 chaires à 785 ; et je ne parle que des chaires créées sur le budget de l'Etat, car d'autres ont été créées par les villes, les départements, les chambres de commerce ou les universités elles-mêmes, au lendemain du jour où elles ont existé légalement.

Cet ensemble pouvait inspirer confiance. Mais vous avez entendu M. Goy, vous avez même entendu, plus réservé sur ce point, M. Cazeneuve. Ils sont venus vous dire : « Façade superbe, véritablement séduisante, mais il faut voir derrière ce qu'il y a, ou plutôt ce qu'il n'y a pas. » Et alors vous avez entendu le procès de cet outillage défailant, de ces laboratoires incomplets, insuffisants.

Je me suis demandé quelles étaient les causes générales de cette insuffisance. Ce n'est pas la question budgétaire, car, comme le remarquait hier M. Steeg dans une interruption, les pouvoirs publics n'ont jamais refusé les dotations qu'on leur a demandées pour l'enseignement supérieur. Mais je ramène ces faits à deux causes : le manque d'entretien et le manque d'espace. Pour le manque d'entretien, je n'ai qu'à citer l'exemple du Muséum, qui est dans un véritable état de délabrement, qui ne peut même pas remplir son office de classificateur et de démonstrateur des collections, qui ne peut même pas justifier ce nom, que lui donnait le grand recteur Louis Liard, de « Louvre de la Nature », sans parler d'autres attributions qu'il a et que M. Liard laissait peut-être un peu trop dans l'ombre par cette appellation, car, si laudative qu'elle soit, elle ne répond pas pleinement à la réalité. Ce « Louvre » ne peut pas classer ses collections, il ne peut pas les étaler, il ne peut pas les montrer.

M. Eugène Lintilhac. Il ne peut même pas les conserver.

M. Charles-Dupuy. Une autre cause particulièrement signalée par mon regretté ami le professeur Chantemesse, qui vient de disparaître, c'est que, lorsqu'on crée une chaire dans une faculté des sciences ou de médecine, on oublie généralement de mettre en face du traitement du personnel le crédit du matériel.

Supposons, par exemple, qu'il y ait dix chaires dans une faculté et qu'on en crée une onzième, sans crédit de matériel : la nouvelle prend son matériel sur les dix autres. Créez en douze, treize, quatorze, comme cela se fait parfois, vous arriverez à gêner tout le monde et à rendre souvent inutiles les efforts et les bons vouloirs des professeurs. Voilà une cause essentielle de cette insuffisance : il ne suffit pas de créer une chaire, il faut lui donner sa dotation en matériel, pour ne pas gêner les chaires déjà existantes et permettre à la nouvelle de vivre convenablement.

Le manque d'espace... je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, qui a déjà fait l'ob-

jet des discours d'hier, mais je veux cependant rappeler ici que le grand laboratoire de chimie, l'institut de chimie de la rue Pierre-Curie, qui va s'achever, qui s'achève, est déjà envisagé comme insuffisant. Ainsi donc, ce n'est pas une construction ancienne, c'est quelque chose qui se fait sous nos yeux, en quoi nous avons mis beaucoup d'espérance et de confiance, et une certaine admiration pour l'œuvre entreprise. Voilà une œuvre magnifique dans le projet, qui est maintenant insuffisante. (Approbation.)

Citerai-je maintenant, après mon honorable ami M. Goy, la Sorbonne ? Savez-vous qu'il est question de l'abandonner exclusivement aux lettres et de transférer ailleurs, sur un terrain plus étendu, dans un cadre plus vaste, les éléments scientifiques de nos facultés ?

La Sorbonne serait donc la citadelle des lettres, comme je l'appelais il y a un moment, mais est-ce pour cela que nous l'avons construite, que la ville de Paris et l'Etat y ont employé je ne sais combien d'années, et une trentaine de millions, pour qu'au terme de cette construction, qui fait honneur à l'architecte Nénot,...

M. Eugène Lintilhac. C'est une belle forteresse.

M. Charles-Dupuy. ... il n'en sorte peut-être pas autant de choses qu'il faudrait qu'il en sortit. Nous avons tous prononcé : « *Exegi monumentum.* »

C'est une forteresse, mais c'est une prison, aussi, pour les éléments scientifiques. (Très bien ! très bien !)

Quelle chose étrange, messieurs ! La science, par définition, c'est le devenir, c'est l'évolution, et vous allez lui créer des demeures immobiles, des demeures définitives. Il faut, comme le disait l'éminent doyen Paul Appell, construire les établissements scientifiques comme des usines, d'une manière légère, et, comme le disait également hier M. Cazeneuve, facilement démontables, de façon à pouvoir leur donner tout le développement que l'évolution nécessite. Ce développement, l'évolution le rend nécessaire presque à chaque instant. Rien de définitif, parce que la science cherche toujours et n'apporte rien de définitif ; elle est belle, elle est splendide, mais cherche et se transforme constamment. (Très bien !)

Il faut lui donner plus d'air, plus de lumière, plus d'espace, et l'heure du développement paraît véritablement venue. Ne nous y trompons pas : la guerre a tout amplifié ; les leçons de la guerre se traduisent, pour les esprits réfléchis, par deux mots d'ordre qu'ils ne faut pas oublier : production et travail, production intensifiée, travail intensifié. Vous ne pouvez pas ouvrir un journal de quelque format, de quelque opinion qu'il soit, sans y trouver ces mots d'ordre, sans y trouver ce programme. L'enseignement supérieur doit s'adapter à ce mot d'ordre. Il doit être notre guide et diriger les efforts de notre activité sous toutes ses formes, soit industrielle, soit agricole, soit commerciale.

On a dit que l'enseignement supérieur faisait la science. Evidemment, c'est sa première fonction, et peut-être peut-on trouver, avec M. Goy et beaucoup d'autres, qu'il ne la remplit peut-être pas — faute, sans doute, de moyens matériels — aussi complètement qu'il serait désirable, que l'esprit d'invention, l'esprit de découverte n'est peut-être pas ce qui la caractérise le plus dans certains milieux, et qu'elle se laisse peut-être un peu trop aller du côté de sa seconde fonction, qui est d'enseigner la science, et de faire, pour parler simplement, des professeurs.

Mais il ne faut pas qu'elle s'en tienne à faire la science et à l'enseigner, il faut

qu'elle l'applique ; il faut que la tour d'ivoire, que nous saluons bien bas, avec respect, avec admiration, avec reconnaissance, il faut que cette tour d'ivoire ouvre ses portes et ses fenêtres sur le dehors et que sa lumière descende sur ceux qui travaillent et sur toutes les formes de notre activité.

M. Couyba. Très bien !

M. Charles-Dupuy. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que je traduis non seulement le sentiment général de cette Assemblée, mais la vôtre propre, en faisant appel à ces considérations. On est allé, en Allemagne — il faut bien prononcer ce nom — jusqu'à créer — on s'en enorgueillissait là-bas — des facultés techniques et des facultés commerciales. Lorsque M. Astier, notre regretté collègue, nous a appris à la tribune ce fait qui, pour la plupart des Français, était une nouvelle, à l'occasion d'une interpellation très substantielle et très intéressante, personne n'a eu l'idée de dire : « Tout n'est cependant pas à faire chez nous ; nous avons déjà des créations, des institutions qui peuvent s'opposer à ces prétentieuses facultés teutoniques. Nous avons le conservatoire des arts et métiers, l'école centrale des arts et manufactures, qui, depuis quelques années, développe considérablement ses laboratoires ; nous avons l'institut national agronomique ; nous avons l'institut de chimie et de physique de Paris, les écoles des mines et des ponts et chaussées... »

Mais, aujourd'hui, cela ne suffit pas. Ce qu'on veut, à très juste titre, c'est rattacher l'enseignement technique à l'enseignement supérieur, placer l'enseignement technique près de la source dispensatrice de la lumière, de la méthode et de la science.

De là, deux propositions qui vous sont soumises : la proposition de M. Goy, du 3 juillet 1915, tendant à la création de facultés de sciences appliquées, et le projet ministériel, du 24 janvier 1919, autorisant la création d'instituts autonomes de sciences appliquées à l'agriculture et à l'industrie, près de nos universités.

Choisissons-nous, quand viendra la discussion, la forme « faculté », comme le propose M. Goy, ou la forme « institut », comme le propose M. le ministre ?

Personnellement, je suis pour les instituts, (Très bien !) et je veux citer quelques exemples qui vous montreront que ces instituts sont déjà à l'œuvre et que peut-être conviendrait-il, plutôt que de les remplacer et de les décourager, de les développer. Je remarque, en passant, que ces instituts sont nés dans les universités qu'on appelait, au lendemain de la loi de 1896, les petites universités. On s'inquiétait de savoir ce qu'elles deviendraient : que deviendra Besançon, que deviendra Grenoble, que deviendra telle autre université à deux ou trois facultés seulement ? Eh bien, ces universités ont répondu, elles ont voulu vivre, et elles ont vécu. Qu'ont-elles fait pour cela ? Elles se sont appliquées à suivre très exactement ce que j'appellerai la réalité régionale, à s'adapter aux besoins de leurs contrées, de leurs régions, à faire non pas des choses universelles, mais des choses que chacun, chez elles, auprès d'elles, pût apprécier, comprendre, désirer.

C'est ainsi que cette vaillante université de Grenoble a créé un institut électrotechnique, qui déborde d'élèves, un institut de géologie et de géographie alpines, dont le nom indique le caractère régional, un institut de phonétique, et d'autres encore, et jusqu'à cet institut français de Florence, dont je n'ai pas à rappeler ici les qualités, car tout le monde les connaît. Vous avez l'université de Besançon, qui n'a que deux facultés, si je ne me trompe, faculté des

lettres et faculté des sciences. Qu'a-t-elle fait pour affirmer sa vitalité, son utilité ? Elle a créé une école d'horlogerie. (*Très bien !*) Voilà de la science appliquée, voilà une véritable faculté de sciences appliquées, voilà le sentiment véritablement démocratique qui anime ces facultés, dont on escomptait la mort au profit d'autres plus puissantes, qui, aujourd'hui, donnent des leçons même à de plus puissantes qu'elles.

Citerai-je encore, à Paris, l'institut de chimie appliquée, et, à Nancy, qui a beaucoup souffert de toutes manières, dont toutes les installations auront, pour partie, besoin d'être refaites ?

Nancy a un institut de sérothérapie, un institut de chimie, un institut électrotechnique et de mécanique appliquée, et voyez le souci régional : une école de brasserie, qui n'est pas la moins fréquentée des institutions universitaires de la capitale régionale qu'est Nancy.

A Toulouse, un institut de chimie, créé par l'illustre Sabatier, lauréat du prix Nobel ; à côté, un institut électrotechnique, encore un institut agricole, dont l'honorable directeur de l'institut agronomique de Paris — mes collègues de la commission s'en souviennent — sembla un moment prendre ombrage. Nous l'avons rassuré, mais le fait qu'il avait conçu quelque inquiétude est à l'honneur de l'institut agricole de Toulouse et de ceux qui ont eu la sagesse de le fonder.

Citerai-je Lille ? Il y avait là un institut électrotechnique admirable : il a été complètement détruit par les Allemands, mais le germe, la semence reste.

M. Goy connaît ces instituts, ces créations, leur travail, leurs résultats ; il pensera peut-être que ces instituts peuvent faire bonne figure, dispenser peut-être de créer les facultés des sciences appliquées qui ont sa prédilection, prédilection étayée sur une étude et sur une science très sérieuse et très profonde.

M. Goy. Je voudrais simplement vous dire que mon intention était — permettez-moi de me servir de cette expression — d'attacher le grelot.

M. Charles-Dupuy. Vous y avez réussi ! Maintenant, il faut chiffrer tout cela. Je ne me serais pas permis d'entrer dans le détail, d'apporter des listes. Vous les trouverez dans un très important rapport de M. le député Adrien Veber sur le budget de 1919 pour l'instruction publique. Il renferme la liste, fournie d'ailleurs par le ministère de l'instruction publique, de tous les besoins, de tous les desiderata et la note à payer. Elle est, pour les universités, de 60,549,000 francs, pour les grands établissements scientifiques de 11,045,000 fr. (2,200,000 fr. pour le Collège de France et 2,700,000 fr. pour le Muséum), soit au total 71,594,000 fr.

Evidemment, cette somme n'est pas à dépenser immédiatement. D'autre part, elle sera atténuée par le concours, qui n'a jamais fait défaut, des communes et des départements auxquels s'ajouteront celui des chambres de commerce et des universités elles-mêmes. Mais s'il ne faut pas vouloir faire tout d'un coup, il faut cependant aller vite, non pas seulement pour la science, mais pour jouer le rôle que la victoire nous donne dans le monde (*Très bien ! très bien !*) cette victoire qui attire vers nous la clientèle étudiante de toutes les parties du monde qui, jusqu'alors, ne venait que peu ou point nous demander l'instruction et la lumière.

Cette question intéresse au plus haut degré nos rapports interuniversitaires avec l'étranger.

Ces rapports, je le dis rapidement, s'établissent par trois éléments différents. Le premier, ce sont les instituts dont j'ai cité

l'un tout à l'heure : l'institut de Florence, l'institut de Madrid et l'institut de Petrograd, créé sur l'initiative de notre collègue, M. Paul Doumer. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce dernier attend des jours meilleurs pour remplir sa mission avec fruit.

En second lieu, ce sont les chaires que j'appellerai interalliées. Plusieurs années avant la guerre, des professeurs de pays étrangers : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Portugal et autres, venaient en France, dans nos facultés, à la Sorbonne généralement, faire des cours de droit, de lettres, de sciences ; en échange, nous envoyions dans ces pays des professeurs français pour remplir le même office.

Mais si les instituts, si les chaires interalliées dont je parle sont d'une très haute importance et ne sauraient être trop encouragées, la chose essentielle, bien plus importante encore, c'est ce qui se fera chez nous, dans nos propres facultés, autour de cette clientèle nouvelle qui ne peut manquer de s'accroître de jour en jour. Nous n'en resterons pas, vous le pensez bien, aux 5,500 étudiants étrangers qui venaient s'ajouter, en 1913, à nos 35,609 nationaux. Il faut attirer cette clientèle, qui ne demande qu'à venir en nombre, lui montrer des choses qui ne soient ni médiocres, ni insuffisantes, car elle a de la France l'idée la plus grande qu'on puisse avoir ; de ces lointaines contrées, elle jette vers nous des regards d'admiration et d'affection. Il faut donc lui montrer des choses bien faites, complètes, qui l'attachent, qui lui permettent de se rendre compte que nous ne sommes pas seulement la France dans les mots, mais la France dans les faits. (*Très bien ! très bien !*) Nous nous formerons ainsi une clientèle importante, dont on se servira d'autres pays, une clientèle fidèle à l'âme française et qui nous sera utile dans l'ordre économique, après avoir été notre fierté dans l'ordre intellectuel. Cette clientèle ne se dispersera pas, elle rapportera, dans ses pays d'origine, le culte de la France, l'esprit de la France. Elle sera unie à nous d'âme, d'esprit et de pensée. (*Applaudissements.*)

Un mot encore sur la question du personnel et j'en aurai fini avec ces explications peut-être un peu trop longues. (*Parlez ! parlez !*)

L'honorable ministre de l'instruction publique a déposé, le 21 mars 1919, un important projet de loi portant relèvement des traitements du personnel des trois ordres d'enseignement, donc de l'enseignement supérieur. Cependant, je veux, à cet égard, présenter quelques brèves observations, ne fût-ce que pour préparer la discussion de ce projet devant notre Assemblée.

Il y a un fait patent : ces hommes d'étude que sont les professeurs de l'enseignement supérieur, ces hommes de labeur, de science et de conscience, n'ont plus les moyens de vivre non seulement suivant leur mérite et leur dignité, mais même médiocrement. Je ne veux pas me laisser aller, comme on l'a fait dans certains milieux, à établir des comparaisons entre tels traitements et tels salaires ; il n'est pas dans mon caractère de chercher ce qui peut irriter ou diviser, je préfère ce qui peut rapprocher et unir. (*Applaudissements.*) Mais il n'en est pas moins vrai que nos professeurs de l'enseignement supérieur, jusqu'au jour où sera voté le projet de l'honorable M. Lafferre, seront réduits à la portion congrue.

Permettez-moi de rappeler à ce propos un nom qui ne détonnera pas dans une question d'enseignement supérieur. Bossuet a dit ce mot, souvent médité par de nombreux hommes d'étude : « Lorsque je me sens à l'étroit dans mon domestique, je perds la moitié de mon esprit. » Méditons cette parole d'un intellectuel s'il en fut, et

appliquons-la autour de nous à ceux dont nous plaçons la cause. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Je disais tout à l'heure qu'il importait de créer et de fortifier nos relations avec l'étranger au point de vue intellectuel et interuniversitaire. Il y a là un argument qui pèsera certainement dans la discussion de votre projet, monsieur le ministre. Cet argument est fourni par les représentants du personnel des facultés de droit, des sciences et des lettres. Voulez-vous me permettre d'en donner lecture ?

« Depuis quelque temps, nos dirigeants s'efforcent, à juste titre, de favoriser les relations entre les universitaires français et les universitaires des nations alliées, notamment ceux des Etats-Unis ; nous sommes incités à recevoir, à nos foyers, professeurs et étudiants américains. Adressées à des fonctionnaires qui sont rétribués comme des employés de deuxième catégorie, ces exhortations ont un caractère dérisoire sur lequel il serait cruel d'insister. En réalité, les professeurs français, aux prises avec les difficultés croissantes de la vie, inquiets et quelque peu honteux de la situation matérielle qui leur est faite, chercheront à se replier sur eux-mêmes bien plutôt qu'à frayer avec des collègues plus fortunés qui, dotés de traitements confortables, ne pourraient les considérer que comme des parents pauvres. »

Messieurs, je n'ai pu résister au désir de vous citer ces paroles. Elles émanent d'hommes que je connais et que vous connaissez également. Ce ne sont pas des violents, ce ne sont pas des âmes irritées, ce sont plutôt des esprits sages et réservés. Voilà ce qu'ils disent ; je verse leur argument au débat futur sur les traitements. (*Applaudissements.*)

Je termine. Je crois, messieurs, avoir montré à mon tour, moins complètement et moins brillamment que ne l'ont fait mes collègues, MM. Goy et Cazeneuve, les insuffisances notoires de notre enseignement supérieur, la nécessité d'y parer, la nécessité de faire aux professeurs, en qui nous avons toute confiance, une situation meilleure, et de développer, autant qu'il nous sera possible, nos relations intellectuelles avec l'étranger.

J'ai confiance que M. le ministre fera état d'indications dont le caractère pressant ne lui échappera pas. Je suis persuadé qu'il voudra, avec l'aide du Parlement, donner à notre enseignement supérieur les moyens indispensables à l'accomplissement de sa haute fonction sociale pour l'honneur de la République et la grandeur de la patrie. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.* — *L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues et des membres du Gouvernement.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Je cède mon tour de parole à M. Steeg.

M. le président. La parole est à M. Steeg.

M. T. Steeg. Je remercie M. le ministre de l'instruction publique de vouloir bien me permettre de prendre la parole avant lui. Cet acte amical me fait, messieurs, un devoir de ne pas abuser de votre attention, de manière que vous puissiez entendre le plus tôt possible les explications que vous attendez. D'ailleurs, les discours si documentés de nos collègues particulièrement autorisés, M. Goy, M. Cazeneuve, M. Charles-Dupuy, me font l'obligation de réduire le plus possible mes observations et de les concentrer sur un point spécial.

On a parlé de la crise de l'enseignement supérieur. L'honorable M. Goy, qui poursuit

avec une ténacité rude et savoureuse sa campagne en faveur de réformes profondes dans l'enseignement supérieur, dirait volontiers que la crise est déjà ancienne et chronique. L'honorable M. Cazeneuve, qui parle de crise, se montre cependant assez optimiste. Je crains, messieurs, que la crise n'ait pas été profonde dans le passé mais qu'elle devienne très sérieuse dans l'avenir.

Et comment en serait-il autrement ? Aujourd'hui, il y a crise partout : dans le domaine physiologique, économique, politique, moral, peut-être même financier. (*Sourires.*)

M. Eugène Guérin. Supprimez « peut-être » !

M. T. Steeg. La guerre a bouleversé le monde jusqu'en ses profondeurs et il ne suffit pas que la paix soit espérée ou signée pour que, immédiatement, l'harmonie se rétablisse d'une façon magique.

M. Mollard. Hélas !

M. T. Steeg. Le cyclone laisse derrière lui des remous redoutables. La France a perdu les meilleurs de ses jeunes hommes. Elle ne les a pas ménagés ; ils n'y auraient d'ailleurs pas consenti. L'élite par l'intelligence s'est révélée l'élite par le courage. (*Très bien ! très bien !*)

Aujourd'hui, étudiants de nos facultés, élèves de nos grandes écoles, maîtres de notre enseignement primaire, secondaire ou supérieur figurent, en listes interminables sur le livre d'or sanglant et glorieux de l'université de France.

Qui remplacera ces jeunes hommes ? Ceux qui ont échappé à la catastrophe reprendront-ils des études qui ont été interrompues pendant plus de quatre ans ?

Ils ont été lancés dans l'action, et quelle action ! Ils ont peut-être perdu l'habitude et même le goût du labeur intellectuel, de la méditation solitaire, de la réflexion silencieuse. D'autre part, des nécessités économiques vont s'imposer à eux, car beaucoup sont des fils de familles modestes, qui ne pourront peut-être continuer les rudes sacrifices qu'elles s'étaient imposées.

Les nécessités matérielles de la vie risquent donc de les diriger vers des professions plus immédiatement et plus largement rémunératrices et nous courons le grand danger de voir désertir des carrières qui étaient d'une grande autorité morale, mais dont les avantages matériels étaient médiocres. (*Très bien ! très bien !*)

Mais, messieurs, les sciences que menace la crise la plus aiguë sont moins celles dont nous ont parlé MM. Goy, Cazeneuve et Charles-Dupuy, que celles qui ne présentent aucune qualité d'ordre pratique (*Très bien !*), celles dont le désintéressement absolu vise purment et simplement le développement de la culture humaine. *

Nous le savons, il est des sciences — et la guerre l'a montré d'une façon éclatante — d'une fécondité pratique incontestable. La distance est grande entre les recherches purement théoriques et leurs applications aux faits, nul ne se méprend cependant sur la solidité du lien qui les rattache les unes aux autres et il ne se trouvera personne en France pour demander qu'on rejette comme vaine et superflue l'étude des sciences, mécanique, physique, chimique, biologie, même dans ce qu'elles ont de plus abstrait et de transcendant.

La santé publique, la défense nationale, la prospérité économique sont influencées profondément par des spéculations qui semblent n'être déterminées elles-mêmes par aucune préoccupation du sort de l'humanité. Aussi, ces sciences trouveront des disciples par la force des choses et alors même que l'esprit public se dirigerait vers

des modes d'activité plus immédiatement utilitaires, elles ne manqueraient pas non plus de maîtres.

Par des réformes aisément réalisables, il est permis de rattacher les maîtres à l'université, tout en leur permettant de tirer parti de leurs aptitudes s'il leur convient. La science enrichit l'industrie ; il n'est que juste que l'industrie contribue à faire vivre le savant.

M. Dominique Delahaye. Très bien !

M. T. Steeg. Il faudra toujours à la France des médecins, des chirurgiens, des ingénieurs, des chimistes ; il lui en faudra demain plus encore qu'hier et tandis que ces techniciens appliquent les découvertes scientifiques, d'autres les réalisent, créent la science, étendent incessamment ses conquêtes sur l'obscurité qui nous enveloppe.

Mais il est des sciences qui ne semblent, au moins, comporter aucune application pratique. Nul ne doute de l'utilité supérieure d'un Claude Bernard, d'un Pasteur, d'un Berthelot, d'un Lippmann, d'un Branly, mais si vous demandez à quoi servent les humanistes, les archéologues, les historiens ou les philosophes, je crois fort que la même réponse ne sera pas faite à cette question.

M. Dominique Delahaye. Ils servent à conserver l'amour de la patrie et de la grandeur de la France.

M. T. Steeg. Quelle que soit la puissance de l'intelligence d'un Fustel de Coulanges, d'un Burnouf, d'un Havet, d'un Gaston Paris, d'un Ravaisson, ils ne présentent à la collectivité rien qui puisse se traduire en formules économiques, en perspectives d'avantages matériels. Leur science apparaît d'une flagrante, d'une indéniable inutilité. Que voulez-vous qu'importe à l'homme que presse la lutte pour la vie, à notre démocratie soucieuse de relever ses ruines et de panser ses blessures morales et physiques, une question de métrique latine, d'archéologie assyrienne, d'exégèse et de métaphysique ?

M. Couyba. Cela importe à l'histoire.

M. Eugène Lintilhac. C'est l'histoire littéraire, qui est la meilleure histoire de France.

M. Ernest Monis. Est-ce que ce n'est pas l'âme de la nation ?

M. T. Steeg. C'est précisément ce que j'ai l'intention de soutenir ici.

M. Dominique Delahaye. Vous êtes tous d'accord.

M. T. Steeg. Il y a des hommes qui se sont adonnés à ces études, devons-nous nous résigner à en voir diminuer le nombre, à voir leurs chaires désertées, aujourd'hui sans élèves, demain sans titulaires ? Devons-nous accepter de voir l'ombre s'étendre en France sur ce domaine où la place de la pensée française fut toujours la première ?

C'est sur ce point, monsieur le ministre, que je voudrais attirer très particulièrement votre attention. Ce n'est certes pas que je vous fasse grief d'une négligence que vous n'avez pas commise et que vous ne commettrez pas : vous connaissez mes sentiments anciens d'affectueuse confiance. Ce que je voudrais, ce n'est pas vous apporter le concours de ma modeste parole, ce serait vraiment trop peu, mais celui du Sénat, pour vous permettre de vous opposer avec plus de force au délaissement de ce qu'on a appelé autrefois l'humanisme. (*Très bien ! très bien !*)

Monsieur le ministre, vous donnerez à nos collègues, à M. Goy, à M. Cazeneuve, à M. Charles Dupuy, les laboratoires, l'orga-

nisation matérielle, les crédits qu'ils vous demandent. Je me joins à eux pour insister. Il y a là une nécessité si évidente que l'opinion publique, quoi qu'en pense M. Goy, vous y obligerait si, par aventure, vous ne preniez pas les initiatives que vous prendrez, que déjà, spontanément, vous avez prises ; mais cette contrainte, je crains fort qu'elle ne s'exerce pas d'une façon aussi impérieuse lorsqu'il s'agira de maintenir et de développer les études supérieures de littérature, d'histoire et de philosophie. Et pourtant, comme le disait tout à l'heure M. Monis, il y va d'un intérêt essentiel de la nation, il y va de la conservation de la physionomie de la France, de son autorité et de son rayonnement. Ne nous lassons pas de rappeler ce que, comme Français, nous devons à cette culture si supérieurement humaine que tout ce qui est humain s'est senti trembler à la pensée qu'elle pouvait succomber sous les coups de celle dont a jailli, au mois d'octobre 1914, le manifeste ignominieux des 93 intellectuels allemands. (*Applaudissements.*)

Ce manifeste, monsieur le ministre, je voudrais que vous le fissent traduire dans toutes les langues et distribuer à tous les étudiants de toutes les universités du monde. Il a constitué, en effet, une offensive impudente et imprudente de la culture germanique, et je crois qu'il marquera sa décisive défaite.

Certes, on nous l'a rappelé pendant ce débat, les universités d'outre-Rhin, par une réclame retentissante et méthodique, avaient attiré sur elles l'attention du monde savant. Elles avaient proclamé la supériorité de leurs maîtres, l'infaillibilité de leurs méthodes, la fécondité de leurs travaux et ainsi de jeunes esprits, épris de savoir, s'étaient mis aux Etats-Unis, en Angleterre, peut-être même en France, à l'école de Berlin.

Il se trouvait qu'à cet engouement, pour la pensée germanique, s'attachait plus ou moins consciemment je ne sais quelle sympathie pour les aspirations politiques de l'Allemagne. Nous savions bien, nous, ce qu'il y avait d'arbitraire dans ce prestige ; nous savions que, derrière cet échafaudage monumental, se cachait une construction lourde et fragile. Cette construction s'est effondrée sous la poussée du manifeste des 93. A la lumière de cet acte de vilenie intellectuelle, il est apparu que les illustres professeurs, richement pensionnés sur la cassette impériale, n'hésitaient pas à diriger vers des fins, qui n'étaient pas exclusivement celles de la vérité, l'autorité qu'ils avaient usurpée ; il est apparu que leur pensée était servie, complice de la cupidité économique et de la mégalomane du pangermanisme ; il est apparu que la prétention des universités allemandes à être les éducatrices de l'humanité se heurterait, désormais, contre ce besoin de clarté, d'indépendance et d'originalité qui est au fond de tous les hommes et de tous les peuples. (*Très bien ! très bien !*)

Alors, par contre, par contraste, la culture française s'est révélée dans la pureté de son désintéressement, à ce moment-là. Elle ne cherchait ni à rétrécir les horizons, ni à embrigader les esprits, mais à les stimuler, à les guider dans la découverte qu'ils font et d'eux-mêmes et du monde. Elle a pour objet et pour résultat de développer les qualités de curiosité, de probité intellectuelle, de délicatesse morale, de mesure et de goût qui rendent si attrayant pour tout homme qui pense notre génie national.

On a parlé à plusieurs reprises, dans ce débat, de l'expansion universitaire à l'étranger. Je voudrais rappeler — car le fait est intéressant — que c'est de l'université de Harvard, aux Etats-Unis, que nous sont venus les premiers volontaires américains,

longtemps avant que la grande république des Etats-Unis se fût engagée dans le conflit. A cette université de Harvard, depuis 1906 et 1907, nous avions envoyé des maîtres de la littérature et de la philosophie françaises : ce sont eux qui ont obtenu pour notre pays des concours singulièrement précieux, des sympathies agissantes, des amitiés inébranlables. Ce n'est pas de ces impulsions sentimentales dont le flux et le reflux est trop commun dans l'histoire : c'est un attachement grave et fort, fait d'estime et de gratitude.

Cette force si efficace, allons-nous la laisser périr ? N'allons-nous pas sauvegarder ces tribunes du haut desquelles un Renan, un Lachelier, un Fouillé, un Bouthoux, un Bergson, versent sur le monde le bienfait d'une pensée profonde et intelligible, d'une parole forte et claire et d'une impartialité sereine et partant bien française ? Est-ce que nous ne leur assurerons pas un auditoire qui ne soit pas un auditoire d'oïsis et d'amateurs, mais un cercle de disciples émus, laborieux, passionnés ?

Ce que je dis de la philosophie, je pourrais le dire de l'histoire, je pourrais le dire de cette érudition naguère si raillée et à laquelle nous devons des résurrections patiemment élaborées de l'ancienne France, des reconstitutions du monde d'autrefois.

Il n'est pas utile d'insister pour montrer ce que de tels travaux ajoutent à notre connaissance de l'homme et de la vie des sociétés partant ce qu'ils ont de profondément utile.

De tels travaux ne constituent pas un luxe, car le luxe, c'est ce dont on peut se passer. Or, notre nation ne saurait, sans se dégrader, renoncer à de hautes spéculations de l'esprit et les condamner au nom d'un utilitarisme à courte vue. (*Très bien ! très bien !*)

De toutes les ruines de la guerre, il n'en serait pas de plus déplorable que celle qui nous apporterait la déchéance de cette culture française, à laquelle, depuis bientôt huit cents ans, toutes les nations civilisées sont venues demander des inspirations ou des disciplines.

Je le sais, l'évolution des faits et les nécessités économiques feront que les sciences physiques, chimiques, biologiques occuperont une place de plus en plus grande dans la pensée et dans la vie ; mais elles ne pourraient les remplir tout entières ni l'une ni l'autre, parce que, de tout temps, à travers les âges, les hommes ont tourné leurs regards vers le monde mystérieux des idées et des rêves, soit pour y chercher un principe de leur activité, soit pour y déployer l'essor de leurs espérances, et il y a là un monde que la science, que la recherche ne peuvent pas méconnaître. (*Très bien ! très bien !*)

Monsieur le ministre, nous sommes d'accord pour tout ce qui concerne l'enseignement scientifique proprement dit. Vous apporterez non seulement les déclarations, mais les crédits nécessaires ; vous n'oublierez pas non plus vos facultés des lettres ; vous n'oublierez pas cette école des hautes études dont on a parlé à plusieurs reprises ; vous n'oublierez pas cette école des chartes, asile des bénédictins modernes, où des hommes travaillent sans aucune préoccupation ni d'honneurs, ni d'argent, mais par une sorte de foi dans la noblesse de la recherche. (*Très bien ! et vifs applaudissements.*)

Je compte, nous comptons tous sur vous pour cela. Vous doterez plus largement nos bibliothèques de facultés et d'universités, vous entourerez nos maîtres de considération et vous leur accorderez aussi ce traitement décent qui, seul, peut donner la sérénité indispensable à l'accomplissement du travail intellectuel. Vous ne laisserez pas

prescrire cette noble tradition idéaliste de la pensée française. Elle a servi le prestige de la France jadis, elle le servira demain. Elle n'est pas simplement une parure, elle est une armure, et elle constitue un foyer rayonnant de lumière et de vie. (*Vive approbation.*)

Monsieur le ministre, j'en suis sûr, vous avez sans cesse présente à l'esprit, cette pensée de celui qui fut parmi les plus grands de vos prédécesseurs, Jules Ferry : « C'est par la grande culture intellectuelle que les démocraties grandissent et conquièrent leur place au soleil. » (*Vifs applaudissements.* — *L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Messieurs, l'honorable M. Goy et l'honorable M. Cazeneuve ont successivement appelé l'attention du Gouvernement et du Sénat sur ce qu'ils ont nommé la crise de l'enseignement supérieur.

De la crise de l'enseignement supérieur, je ne crois pas qu'il faille chercher les causes dans les méthodes d'enseignement de l'université. Ces méthodes ont fait leurs preuves, et tous ceux qui, à l'étranger, veulent rectifier leurs méthodes ou recevoir des suggestions utiles viennent dans ce pays pour y puiser la source d'inspiration nécessaire et les méthodes vraiment dignes de la science.

La crise n'est pas non plus, je crois, dans les méthodes de recherches. Je ne crois pas que le passé de ce pays ne puisse pas donner un démenti à ceux qui croiraient que nous sommes incapables d'organiser chez nous la recherche scientifique. (*Très bien !*)

M. T. Steeg. Personne ne le prétend.

M. le ministre. Combien de fois n'avons-nous pas dit, avec raison, que nos plus grands savants, les savants les plus illustres de ce pays, ont réalisé des prodiges avec des laboratoires absolument insignifiants et qu'aujourd'hui on n'oserait pas montrer à nos visiteurs étrangers !

La véritable crise, s'il y en a une, est tout entière dans l'insuffisance de nos installations et de notre outillage. C'est donc, en définitive, une question de crédits, une question de matériel qui se pose devant nous, et c'est une question grave qu'il faut avoir le courage de regarder bien en face, afin de pouvoir la résoudre dans le plus bref délai et de la façon la plus complète. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, je crois répondre aux préoccupations du Sénat, non pas en renouvelant devant lui les considérations générales qui ont été exposées à cette tribune avec tant d'éloquence émue par les orateurs qui m'y ont précédé, mais en vous apportant ce que vous attendez du Gouvernement, un plan d'ensemble, un plan pratique et précis. Quand vous parlez de crise, je pense qu'il s'agit de se rendre compte, avant tout, des besoins de l'enseignement supérieur. Analyser ces besoins, c'est, en définitive, dégager les éléments essentiels du problème qui se pose devant vous.

Le Sénat désire savoir si le ministre de l'instruction publique a une compréhension exacte de ces besoins, si nous sommes bien orientés pour résoudre la crise, si, véritablement, nous avons prévu l'exécution méthodique et rationnelle des travaux qui doivent nous aider à apporter la solution attendue. (*Très bien !*)

L'honorable M. Goy m'a interrogé sur les résultats qu'avait produits l'organisation des universités. Il a voulu savoir si, au point de vue scientifique, la constitution

des universités et leur fonctionnement avaient bien apporté les bienfaits que les organisateurs de l'enseignement supérieur avaient le droit d'attendre d'elles.

C'est là la vraie question. M. Goy a critiqué, d'une façon très juste et très éloquente, la conception du haut enseignement scientifique. C'est là, il me semble, le point précis de ma pensée, c'est là sa préoccupation maitresse, si je l'ai bien compris, ce qu'il a constaté ou ce qu'il a cru devoir critiquer, c'est une sorte de déséquilibre entre la recherche scientifique dans nos universités, dans nos facultés des sciences surtout, et l'enseignement proprement dit, c'est-à-dire la préparation des examens et des concours.

L'honorable M. Goy a dit que l'enseignement supérieur n'avait pas pour fonction de vulgariser la science ni d'enseigner les résultats acquis. Il a répété de plusieurs manières, en employant plusieurs formules également précises, que l'enseignement supérieur devait, avant tout, « faire la science ». C'est bien là, en effet, le rôle de la recherche dans nos facultés scientifiques. La tâche de communiquer les résultats de la science lui paraît secondaire au regard de la recherche elle-même. Il veut que, même quand il s'agit de former des étudiants, on les forme surtout au laboratoire. C'est là, dans l'éducation particulière du laboratoire, qu'il cherche l'éducation des étudiants. Il ne s'agit point de les instruire, ni de meubler leur cerveau des résultats acquis ; il s'agit, avant tout, selon M. Goy, de stimuler leur initiative, leur esprit de recherche. Il ne veut pas qu'on leur donne cette sorte de savoir livresque dont parlait Montaigne ; il ne veut pas qu'on entretienne chez eux cette sorte de réceptivité passive qui est très souvent l'attitude de l'étudiant ; il veut que l'étudiant soit, lui aussi, un savant qui cherche à côté de savants qui le dirigent et le conseillent, avec leur expérience et leur autorité !

Poussant plus loin sa pensée, avec une sévérité à laquelle je ne peux pas m'associer, il a dit que les professeurs des facultés des sciences, notamment, étaient plus préoccupés de leur enseignement que de recherches. Ils en viennent, selon lui, à n'enseigner à leurs étudiants rien de personnel.

M. Goy. Pas tous !

M. le ministre. Ils leur apportent une sorte d'érudition de seconde main.

S'il en était ainsi, je serais le premier à conclure qu'en effet le plus clair résultat de cette méthode serait la stagnation de la science et que notre enseignement supérieur manquerait son but. (*Très bien !*)

M. Goy. Je n'ai pas généralisé à ce point.

M. le ministre. Je ne puis donc m'associer à cette critique, au moins en général. Il est possible qu'il y ait des exceptions dans le corps des professeurs qu'a visé M. Goy, mais je puis le rassurer sur les tendances du haut enseignement. Le travail scientifique de nos facultés, s'il a grand besoin d'être amélioré, n'est certainement pas réduit à la condition inférieure qu'on semblerait lui prêter.

Je crois, d'ailleurs, que les réformes apportées à cet enseignement sont de nature à assurer cette amélioration que tous nous souhaitons de tout cœur.

Par exemple, le travail scientifique, dans nos facultés, a été singulièrement amélioré par la suppression de l'ancienne licence, et par l'établissement des certificats qui la remplacent. L'agrégation, contre laquelle vous avez élevé des critiques dont certaines sont assez justes, tient relativement peu de place dans les facultés des sciences. Je sais

bien que, pendant une année ou deux, la préparation à l'agrégation va devenir un peu plus lourde, à cause du retour des mobilisés qu'il faudra bien instruire; mais c'est un devoir auquel les facultés ne peuvent pas se soustraire, et je n'imagine pas que l'enseignement du P. C. N., qui a toujours été placé à part, puisse également influer sur la marche des études des facultés des sciences.

Enfin, ce diplôme d'études supérieures scientifiques, n'est-ce pas une forme de la recherche qui correspond parfaitement aux préoccupations de M. Goy? Les instituts prévus dans le projet de loi que j'ai eu l'honneur de déposer, il y a quelques jours, seront précisément autant de centres de recherches.

Ce qui manque, ce sont les installations favorables à ces recherches (*Très bien! très bien!*)

M. Goy. C'est cela.

M. le ministre. Ce qui manque, ce sont les places réservées aux chercheurs. Voilà le problème essentiel qu'il s'agit de résoudre.

M. Goy. Les installations et l'outillage, c'est là ce qui manque.

M. le ministre. Vous avez demandé, monsieur Goy, ce que je pensais du groupement des études de même ordre dans des instituts.

Je vous dirai très nettement qu'on est largement entré dans cette voie. Tout à l'heure, M. Charles Dupuy, comme vous l'aviez fait vous-même, monsieur Goy, comme l'avait fait M. Cazeneuve, a cité — et nous pouvons le faire avec quelque orgueil — les instituts de Nancy, de Grenoble, de Toulouse et de Lille. Ce sont là des réponses à votre question. Ce que vous demandez existe déjà, et le projet de loi dont je parlais tout à l'heure va favoriser précisément l'organisation, à la fois la plus souple et la plus active, dans le sens que vous avez indiqué.

M. Goy. Il faudrait des groupements, puisqu'il s'agit de sciences appliquées.

M. le ministre. Je vais y venir. Il y a même, en dehors de ces instituts d'universités, d'autres instituts, d'un caractère général, que vous connaissez, qui existent ou qui sont en état d'achèvement. L'institut de chimie de Lyon, dont on vous a parlé hier, l'institut de Lille, l'institut de Toulouse, le grand institut de chimie de Paris, en ce moment même, sont en voie d'achèvement. Au sommet de ces organisations, il y a surtout la faculté des sciences de Paris, qui devrait servir de modèle aux autres, et c'est sur elle qu'ont porté, non sans raison, vos critiques. Ce que vous demandez très justement, c'est d'exclure de la Sorbonne les laboratoires, parce que la Sorbonne n'offre aucun moyen de développement, aucun moyen de coordination. Votre pensée correspond exactement à la mienne.

Permettez-moi de vous dire, cependant, qu'il faudrait en même temps organiser nos universités d'une manière rationnelle, de telle sorte qu'il y eût à leur tête une véritable direction, chargée précisément de présider au développement et à la coordination de ces instituts. Je voudrais que le conseil d'une université eût une action souveraine sur les conseils des facultés; je voudrais que ce conseil supérieur d'université se divisât en sections, et que ces sections ne fussent pas purement universitaires; je voudrais qu'on leur adjoignît toutes les capacités scientifiques de l'agriculture et de l'industrie, lesquelles apporteraient certainement un concours extrêmement précieux à l'action purement universitaire. (*Très bien! très bien!*)

M. T. Steeg. Alors, faites la même réforme au conseil supérieur de l'instruction publique.

M. le ministre. M. Steeg me dit avec raison de faire la même réforme au conseil supérieur. J'y ai déjà songé. Je reconnais que le conseil supérieur de l'instruction publique, qui est un conseil purement universitaire, gagnerait à se rapprocher de la nation, à prendre contact avec l'industrie et l'agriculture, en s'adjoignant des membres éminents de ces deux corps de la nation.

M. Goy. Il ne faut pas faire de maisons fermées.

M. le ministre. Donc, le conseil devrait toujours orienter ou dominer les conseils des facultés, car enfin, il faut bien y réfléchir, les facultés ne sont pas des compartiments étanches. Tout à l'heure, M. Steeg appelait mon attention sur l'enseignement littéraire. Il y a des points communs, dans certaines facultés, entre l'enseignement purement littéraire et l'enseignement scientifique. Par exemple, comment voulez-vous que l'enseignement de la géographie, qui est à la faculté des lettres, puisse se séparer du même enseignement qui est à la faculté des sciences? Comment voulez-vous que nous puissions créer l'institut de géographie, si le conseil supérieur de l'université n'intervient pas pour faire la liaison et la coordination entre les deux branches d'une même science?

Il faut donc unifier les recherches géographiques dans un institut qui comportera à la fois la section littéraire et la section scientifique. C'est la condition même de la création de ces instituts spéciaux groupant les enseignements de même ordre.

Il faut que ces instituts spéciaux, à leur tour, comme le conseil supérieur des facultés, s'adjoignent, chacun pour sa partie, des industriels, des agronomes et, en même temps, qu'ils aient une autonomie, une organisation propre qui est précisément prévue dans le projet de loi que j'ai déposé. En cela, monsieur Goy, vous avez été un précurseur, et l'on rappelait tout à l'heure, avec raison, que c'est votre proposition de loi qui a amené le Gouvernement à mettre au point son projet de loi, en se mettant d'accord avec nous. (*Très bien! très bien!*)

Dans ces instituts, il y aura deux parties qui correspondront aux nécessités mêmes de l'enseignement: laboratoires de recherches et laboratoires d'enseignement.

Les laboratoires de recherches devront avoir un nombre de places limité, car le nombre des chercheurs est assez restreint, et on peut prévoir à l'avance combien il faudra de places pour leur donner l'aisance, l'air, la lumière à laquelle ils ont droit.

Au contraire, les laboratoires destinés à l'enseignement doivent se conformer aux nécessités de chaque région, et il faut que le nombre des élèves règle pour ainsi dire les proportions que doivent prendre les laboratoires d'enseignement proprement dits. (*Très bien! très bien!*)

Enfin, je conviens qu'on aurait beau créer des instituts, si l'outillage indispensable ne leur est pas immédiatement donné; sans cela, ces instituts resteront lettre morte. Tout à l'heure, M. Charles Dupuy disait avec raison que la grande cause de la crise de l'outillage, c'est que, quand on fait une chaire dans une faculté, on néglige parfois de mettre le crédit du matériel à côté du crédit du personnel. C'est là une observation de bon sens, une observation toute naturelle; je ne crois pas que le désir de l'économie, le désir de ménager les crédits puisse empêcher de faire immédiatement

cette réforme capitale indiquée tout à l'heure par M. Charles Dupuy.

Certes, messieurs, j'ai pensé qu'un premier moyen d'améliorer notre outillage était de faire servir aux œuvres de paix l'outillage de la guerre. J'ai fait auprès du ministre de la guerre, auprès du service de santé et particulièrement auprès du sous-secrétariat de la liquidation des stocks les démarches les plus pressantes. J'aurais voulu, par une sorte d'égoïsme universitaire, que ces moyens de travail qui vont rester inutilisés nous fussent concédés à titre gratuit. Je ne l'ai pas obtenu, les questions sont tellement complexes, les formalités tellement compliquées qu'il serait difficile d'arriver à ce résultat. Du moins, ai-je obtenu que des experts feraient le catalogue des instruments qui nous sont nécessaires et que la guerre n'utilise plus, et qu'aucun de ces instruments ne serait ni vendu sans que l'université n'ait un droit de préemption. Voilà la mesure conservatoire que j'ai prise, et j'espère qu'avec l'appui du Parlement et du Gouvernement, qui en sentent la nécessité, l'université pourra trouver là une première source de ravitailllement, si j'ose employer ce mot, au point de vue scientifique. (*Très bien! très bien!*)

M. Flaissières. C'est très normal.

M. le ministre. Il y a donc, dans notre enseignement des sciences, des lacunes et des déficiences d'installation qu'il serait puéril de nier. Cependant, je ne crois pas qu'il faille pousser trop loin le dénigrement. Il ne faut pas trop nous calomnier nous-mêmes. J'ai visité certaines installations scientifiques, notamment celle de la faculté des sciences de Paris, et je puis vous assurer que tout n'est pas mauvais et déficient.

Je sais très bien que lorsqu'on fait la comparaison avec les grandes universités étrangères, par exemple avec les universités américaines, on constate un écart considérable entre le luxe, entre le faste pour ainsi dire de celles-ci et l'installation ordinaire de nos facultés.

M. T. Steeg. Le résultat des recherches est aussi bon chez nous qu'ailleurs, quand il n'est pas supérieur.

M. Eugène Lintilhac. Le plus souvent, les étrangers se bornent à couvrir les œufs que nous avons pondus.

M. le ministre. C'est ce que j'allais dire. On fait quelquefois une comparaison entre les universités françaises et les grandes universités allemandes; permettez-moi de vous dire qu'il ne faut pas pousser trop loin l'admiration confiante dans ces installations.

M. Flaissières. Elles font du bluff, la plupart du temps.

M. le ministre. J'ai en sous les yeux, monsieur Flaissières, et ceci complète votre interruption, tous les rapports qui m'ont été adressés sur la faculté des sciences de Strasbourg. Eh bien, messieurs, il y a là, il est vrai, une vaste façade. Je ne dis pas que derrière, il n'y ait rien, car je ne voudrais pas sous-estimer les efforts de nos adversaires dans cette Alsace qu'ils voulaient dresser comme un boulevard contre la France. Mais je puis dire, sans être taxé d'exagération, qu'ils ont eu la préoccupation de frapper surtout du dehors l'attention du promeneur qui jette les yeux sur ces immenses bâtiments de la faculté des sciences.

Mais, messieurs, entrez dans ces bâtiments, vous y trouvez un gaspillage inouï d'espace: les appartements du directeur prennent la place que devraient occuper les laboratoires. On dirait vraiment que l'archi-

fecte a oublié de consulter l'homme du laboratoire, quand il a aménagé les salles de cette faculté. On dirait que les professeurs se sont surtout préoccupés de leurs commodités personnelles. Ah ! leurs laboratoires personnels sont remarquables, mais les travaux des étudiants, les travaux des chercheurs ont été absolument perdus de vue, et sacrifiés ! (*Très bien ! très bien !*)

Et l'outillage, messieurs, puisque nous parlons d'outillage défectueux ! Il y a là une installation électrique qui est vieille et tout à fait insuffisante. Il faudra plus d'un million pour la compléter et la faculté de médecine elle-même exigera une dépense de 5 millions pour qu'on puisse la doter de ce qui lui manque.

On nous a dit que c'était pendant la guerre que ces installations s'étaient détériorées et étaient devenues insuffisantes. C'est une excuse à laquelle je ne souscris pas les yeux fermés. La vérité, c'est que les Allemands, au point de vue de l'installation de la faculté des sciences, ont montré des défauts plus graves que ceux qu'on peut nous reprocher en France.

M. Eugène Lintilhac. Ils faisaient des palais au lieu d'usines.

M. le ministre. Et puis, il faut bien en convenir, ce qu'on vient chercher chez nous ce ne sont pas des installations fastueuses auxquelles nous ne parviendrons jamais, parce que nous n'avons pas la richesse de certains pays ; ce qu'on vient chercher chez nous c'est une direction scientifique sans égale...

M. Eugène Lintilhac. Très bien !

M. le ministre. ... qu'aucun pays ne peut atteindre. (*Très bien ! très bien !*)

Les autres pays ont développé nos propres inventions, ont suivi, servilement parfois, mais avec ténacité, notre direction scientifique ; et c'est toujours chez nous qu'il faut revenir, et c'est toujours chez nous qu'on vient chercher la seule direction scientifique. Malheureusement, ce sont les moyens matériels de développement qui nous manquent encore, du moins en grande partie.

Qu'arrive-t-il au Collège de France, par exemple ?

Nous avons là une direction scientifique de premier ordre ; mais les moyens matériels font défaut ; il faut beaucoup plus de temps, des années sont nécessaires pour développer et faire valoir les grands principes scientifiques mis en lumière.

M. Eugène Lintilhac. Un professeur au Collège de France me disait : « Pour mettre au point une découverte, il nous faut dix ans, là où deux suffiraient. »

M. le ministre. Et puis, comme le temps passe, ce sont les autres instituts étrangers qui, mieux installés et mieux outillés, tirent de nos propres découvertes les conséquences que nous aurions dû en tirer nous-mêmes. Voilà où est le mal. C'est à ce mal-là qu'il faut remédier.

M. Flaissières. Demandez au Parlement tous les moyens qui vous sont nécessaires.

M. le ministre. Je vais y arriver, monsieur Flaissières. Mon exposé est peut-être un peu long, mais je suis néanmoins obligé de répondre aux observations qui ont été faites. (*Parlez ! parlez !*) Mon attention a été particulièrement appelée, comme il fallait s'y attendre, sur la faculté des sciences de Paris. Comme je le disais tout à l'heure, il ne faut pas exagérer les lacunes de cette faculté. Je l'ai visitée consciencieusement, je me suis fait renseigner sur tous les points. Tout n'y est point parfait. Mais tout peut devenir très convenable et peut appre-

cher sensiblement de la perfection. Evidemment, c'est une conception à déplorer, et que M. Goy a développée hier, que celle de l'accumulation des services dans plusieurs grands bâtiments à étages. Cette conception ne répond certainement pas du tout aux nécessités modernes. Il est clair que la physique, par exemple, a besoin d'un grand espace. Il faut de l'espace, il faut l'air aux sciences biologiques qui ne peuvent en trouver à la Sorbonne. Mais songez qu'il y aura une amélioration très prochaine, j'allais dire immédiate.

Elle résultera de l'émigration de ces services de la faculté des sciences à la rue Pierre-Curie. Les projets sont en cours.

M. Goy a critiqué avec beaucoup de force l'installation de l'institut de chimie. Mais je crains bien, monsieur Goy, que votre regard ne se soit fixé d'une manière un peu trop prolongée sur les baraquements de la rue Michelet, qui existent encore aujourd'hui, mais qui sont destinés à disparaître très prochainement.

Vous savez, en effet, qu'une convention, du 1^{er} mars 1906, entre l'Etat, l'Université et la ville de Paris, a décidé que ces terrains de la rue Michelet seraient vendus, et que la ville de Paris construirait rue Pierre-Curie l'institut de chimie, moyennant 600,000 fr., que l'Etat lui remboursera sur la vente des terrains de la rue Michelet.

J'ajoute, pour être complet, que nous espérons bien que les terrains de la rue Michelet ne seront pas vendus, mais que, sur leur emplacement, des bâtiments seront édifiés, grâce à une donation de 2 millions qui n'attend qu'à s'employer pour l'installation de l'institut de l'histoire de l'art. L'Etat voudra, sans doute, prendre à sa charge une somme de 600,000 fr. pour y installer cet institut.

L'Université ne pourra certainement pas payer les dépassements de crédits qui sont inévitables ; l'Etat devra venir au secours de l'Université, et ce ne sera pas une somme de 1 million qui arrêtera le Gouvernement et le Parlement et nous empêchera de donner à ces terrains de la rue Michelet le véritable emploi qu'ils doivent avoir.

On a dit tout à l'heure que les bâtiments actuels de la rue Pierre-Curie étaient insuffisants. C'est absolument exact ; ces bâtiments ne peuvent contenir que l'institut de chimie appliquée. Il faut donc prévoir la construction, dans la rue Pierre-Curie, de l'institut de chimie ; nous avons tous les terrains, ce n'est qu'une question de crédits, et la ville de Paris fera certainement le sacrifice nécessaire si elle est aidée par l'Etat. Mais il faut prévoir, en outre, le doublement de l'institut du radium, qui est beaucoup trop petit. Il faut construire également un institut de chimie physique, on le rappelait hier encore. Quand tout cela sera fait, et ce sera fait prochainement, la Sorbonne se trouvera dégagée. Non seulement on y pourra installer, comme on le disait tout à l'heure, les services de la faculté des lettres — ce serait trop peu —, mais ceux de la science physique, ceux des sciences naturelles pourront aussi y trouver largement leur place.

Dans le même ordre d'idées, monsieur Goy, vous avez parlé de la section scientifique de l'école pratique des hautes études. Vous connaissez cette école : elle a une unité scientifique, mais elle n'a pas d'unité administrative. Son siège est, en effet, partout où il y a des savants qui veulent faire des recherches personnelles en dehors de tout programme et de toute direction ; sa direction n'est, en réalité, nulle part. Je sais bien qu'il y a un décret de 1868 qui a créé un conseil supérieur de l'école pratique. Il faut avouer que ce conseil supérieur n'a jamais existé en fait ou, du moins, qu'il n'a jamais fonctionné.

M. de Selves. Il y en a beaucoup comme cela.

M. le ministre. Peut-être serait-il désirable de pouvoir coordonner les sections purement scientifiques de cette école pratique, car les autres sections, la section de philosophie, la section religieuse, possèdent chacune leur conseil et leur direction propres. On a envisagé la création de ce conseil supérieur : il présenterait, à mon sens, beaucoup d'inconvénients. On s'est demandé également si l'on ne pourrait pas rattacher l'école pratique des hautes études au Collège de France, à la caisse des recherches scientifiques ou à tel autre grand établissement. Je crois — et en cela je suis d'accord avec mes services — que l'on pourrait très bien créer un conseil composé d'un petit nombre de personnalités étrangères à l'école des hautes études. On pourrait très bien envisager la création de ce conseil, car une des critiques les plus justifiées qui aient été produites s'adresse à la manière dont les crédits sont engagés, à la façon dont sont créés certains enseignements et dont sont attribués les crédits. C'est sur ce point que M. Goy, très discrètement, je le reconnais, a fait porter ses critiques. Il est certain qu'il y a eu des abus et que des crédits ont été accordés à des personnalités qui, peut-être, ne les méritaient pas.

On a perdu de vue, aussi, cette règle tutélaire qui commande de ne donner que des crédits annuels, on a consolidé quelquefois ces crédits pour plusieurs années, et en cela on a eu tort. De plus, il faut l'avouer — car c'est bien une chose humaine —, parfois, pour assurer la subsistance d'un chercheur, d'un savant, on a donné des traitements : ceci est absolument contraire aux vues des créateurs de l'école pratique des hautes études et même aux véritables intérêts de la science libre.

M. Eugène Lintilhac. L'école pratique des hautes études est fille du Collège de France pour la méthode de libre investigation.

M. le ministre. C'est vrai, et c'est pour cela qu'il faudrait que les crédits fussent annuels, afin de récompenser les véritables recherches et de ne pas assurer des situations définitives à certaines personnes. (*Très bien ! très bien !*)

Mais ce ne sont là, en somme, que des critiques légères, qui ne comptent pas en comparaison des services éminents qu'a rendus l'école pratique des hautes études au progrès de la science.

Un mot, maintenant, des facultés de médecine : c'est le second point qu'ont abordé MM. Goy et Cazeneuve.

Les facultés de médecine ont subi les mêmes critiques que les facultés des sciences. Cependant, tout le monde reconnaît que la réforme de 1911 a concilié les deux tendances qui sont en lutte : l'enseignement clinique et l'enseignement de laboratoire. Il est certain que, en prolongeant le stage des étudiants, en renforçant les études de laboratoire, on a essayé de répondre par avance aux critiques adressées aux facultés de médecine, mais il en est résulté une surcharge des programmes, contre laquelle des protestations se sont déjà élevées. En ce moment-ci, la question d'une nouvelle réforme est à l'étude, de même que la réforme de l'agrégation de médecine, qui doit être allégée dans ses programmes, en même temps que l'on doit rendre plus difficile le concours pour un titre aussi élevé.

Une réforme très heureuse est actuellement sur le point d'aboutir à la faculté de médecine de Paris. On s'y préoccupe d'abord d'étendre les cliniques, qui sont insuffi-

santes, et, en même temps, de développer les laboratoires près de ces cliniques mêmes.

J'ai visité toutes les cliniques de la faculté de Paris. A côté de quelques-unes qui sont remarquables, il y en a d'autres qui sont tout à fait indignes de la faculté de médecine de Paris et de la France elle-même. Les mêmes besoins se font d'ailleurs sentir dans les départements, où les mêmes réformes sont envisagées. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne veux pas entrer dans le détail des besoins de la faculté de médecine, je me bornerai à dire quel est le programme que nous étudions en ce moment et que nous essayons de réaliser le plus vite possible.

Tout d'abord, la réorganisation de cette école pratique, dont on a dit tant de mal, et avec raison, qui est hors d'état de répondre aux besoins de l'enseignement, car il lui manque les éléments essentiels de tout enseignement de la médecine.

Ensuite, l'agrandissement et la réorganisation des cliniques dont je viens de parler.

Je puis, dès aujourd'hui, vous donner une bonne nouvelle, qui se confirmera bientôt. C'est que, grâce à la grande commission que j'ai instituée et qui a à sa tête M. Léon Bourgeois, l'accord s'est établi entre la ville de Paris, l'assistance publique et la faculté de médecine. Si les conclusions de la commission que j'ai acceptées et qui doivent faire l'objet d'un assentiment préalable de la ville de Paris, sont adoptées, la faculté de médecine va avoir à sa disposition trois cent vingt-cinq lits qu'elle n'avait pas encore. Chacun de ces lits coûtera à l'Etat 15,000 fr. ; c'est une dépense considérable sans doute, mais fructueuse, et, si je puis aboutir, je suis convaincu que votre approbation nous sera acquise : voilà près d'un quart de siècle que cet accord n'a pas pu être réalisé !

Je tiens, en passant, à remercier M. Léon Bourgeois du tact et de la ténacité qu'il a montrés dans cette affaire. Je lui avais dit, en instituant la commission : « Si cette affaire n'aboutit pas, elle n'aboutira jamais, puisque vous êtes à sa tête ». Elle a réussi : sur ce point la faculté de médecine aura satisfaction. (*Très bien ! très bien !*)

M. T. Steeg. C'est un excellent plénipotentiaire !

M. le ministre. Le troisième point est la construction et la réfection des amphithéâtres, la mise en état des laboratoires, de ces cliniques dont je vous parlais tout à l'heure ; enfin la grosse question qui ne pourra pas être résolue actuellement, c'est la fondation de l'institut de biologie médicale et la création de l'institut d'hygiène. C'est là une très grosse question, et je vous dirai tout à l'heure quels sont, au point de vue financier, les projets qui doivent en permettre la très prochaine réalisation. Vous voudrez bien y voir surtout une série d'indications, parfois approximatives, que je tiens à donner au Sénat pour qu'il ait une idée, si incomplète soit-elle, des charges financières que ces réformes entraîneront.

J'ai analysé d'abord les principaux besoins de notre enseignement supérieur au point de vue scientifique, en ce qui concerne l'Université de Paris et celles des départements : ce sont là les éléments essentiels de la crise. Ce que vous voulez savoir, c'est comment j'

visant l'état de l'enseignement supérieur, mon devoir me commandait d'indiquer, comme prochaine, la réalisation des projets que nous avons à cœur de réaliser. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne crois pas outrepasser là mon rôle de membre du Gouvernement : je ne ferais pas de déclarations engageant le Gouvernement si je n'étais d'accord avec lui. Je le suis. Il y a unanimité de sa part pour demander aux Chambres l'effort nécessaire ; mais, je le répète, pour la mise au point, des crédits, des propositions fermes seront faites en temps utile. (*Très bien ! très bien !*)

M. Millès-Lacroix. Je n'ai pas à insister, vous avez déclaré parler au nom du Gouvernement, cela me suffit.

M. le ministre. Il ne suffira pas, messieurs, de ces demandes de crédits ; j'envisage également une réforme de la législation.

D'abord, pour aborder tout de suite la question des traitements à laquelle on a fait allusion, j'ai présenté un projet. Bien entendu, nous n'avons pas à en discuter aujourd'hui. Ce projet, sur les relèvements de traitements dans tous les ordres d'enseignement, et, en particulier dans l'enseignement supérieur, viendra à son heure.

On a critiqué, hier, la manière dont j'avais séparé du personnel des facultés les professeurs du Collège de France et du Muséum. J'ai indiqué que j'avais accueilli les réclamations très légitimes qui m'étaient adressées ; et, pour répondre, l'honorable M. Goy, je lui dirai notamment le vrai motif qui m'avait fait différencier les traitements des professeurs du Collège de France et du Muséum de ceux des professeurs de la faculté de Paris : c'était l'obligation qu'avaient ces derniers de faire passer des examens. Telle était la raison d'une rémunération particulière incorporée à leur traitement. A l'heure où l'on se préoccupe de demander aux facultés des sciences de procéder surtout à des travaux de recherches scientifiques, il m'avait semblé que l'égalité de mérites et l'égalité des rôles entre ces grands établissements purement universitaires ne s'imposaient pas. Ce qu'il faut, c'est entourer de toutes les garanties possibles la nomination aux chaires du Collège de France et du Muséum. Il ne faut pas, comme certains esprits malveillants le disent parfois, que le Muséum et le Collège de France, parce qu'ils offrent un travail moins assujettissant, soient exposés à devenir des sortes de maisons de retraite pour professeurs fatigués. Des mesures doivent être prises pour que leur production soit constatée et comporte des sanctions. Il faut, pour cela, que la législation soit modifiée.

Par exemple, messieurs, certain article 49 de la loi de finances interdit à l'Etat de dépasser, pour les subventions, le quart du total des dépenses engagées par les universités. Le résultat — vous le connaissez comme moi — est que les universités s'endettent constamment, parce que l'Etat ne peut pas venir à leur secours au moment où il le devrait. De plus, le contrôle de dépenses ne me permet pas d'engager,

heureusement arrivé un certain nombre de fois. (Très bien ! très bien !)

M. Millias-Lacroix. On ne saurait trop vous approuver.

M. le ministre. Grâce à cette petite réforme faite par arrêté, nous sommes maintenant en contact permanent les uns avec les autres et, de cette façon, nos enseignements se pénètrent réciproquement et ne se font pas concurrence. (Nouvelle approbation.)

Je vous ai fait ainsi l'analyse, incomplète d'ailleurs, de nos besoins, et je vous ai indiqué les grandes lignes des projets en préparation. Sur l'exécution de ces projets, je puis le dire, le Gouvernement est unanime. Il n'y a pas de désaccord entre ses membres. Il en sent la nécessité. De même, il a été d'avis de donner, sans hésitation, la priorité à l'université dans la question des traitements.

Il y a eu là, messieurs, un effort que je ne regrette pas d'avoir tenté et, en cela, je n'ai fait qu'être fidèle aux déclarations des précédents ministres qui pensaient que, l'université étant pour ainsi dire la source de tous les autres services publics et même de toutes les carrières libérales, il appartenait à l'université d'abord d'avoir les satisfactions auxquelles elle a droit et sur lesquelles, je l'espère, le Parlement se mettra très rapidement d'accord. (Très bien !)

M. Charles-Dupuy et M. Steeg ont ajouté certaines considérations aux deux interpellations d'hier.

M. Charles-Dupuy a parlé notamment des relations interuniversitaires. Je suis heureux de lui répondre que le ministère n'a pas perdu de vue cette partie si considérable de sa tâche et, sans vouloir entrer dans le détail, je lui dirai que la méthode que j'ai trouvée déjà adoptée au ministère de l'instruction publique et que j'ai développée avec le plus grand soin consiste non pas à établir des relations d'ensemble, générales pour ainsi dire, mais à mettre les Instituts français installés à l'étranger sous le patronage d'une université particulière.

M. Eugène Lintilhac. Des consulats intellectuels.

M. le ministre. Il y a, vous le pensez bien, de grands avantages à cette méthode. Ces Instituts français, installés à l'étranger, savent à qui ils doivent s'adresser, quel est le patron particulier qui, au nom de l'Etat, est chargé d'assurer leur prospérité, de les conduire dans la voie où nos relations internationales nous ordonnent de les mener. Ainsi les universités de Toulouse et de Bordeaux sont en relations immédiates avec l'Institut de Madrid, l'université de Grenoble est en relations avec l'Institut de Florence, la grande université de Lyon est en relations avec le Japon : en ce moment, une mission est partie pour la Syrie, pour Beyrouth, afin de chercher à maintenir et à développer l'influence française.

C'est donc un régime tout à fait rationnel auquel, pour ma part, je crois que

et je ne demandais de fonds à personne. Pourtant, ce capitaine de vaisseau voulut contribuer à mes frais et, pour ne pas décourager sa bonne volonté, je finis tout de même par accepter. J'allai ensuite chez un curé qui, celui-là, m'accueillit froidement, ce qui me prouva que le secours ne vient pas toujours du côté où on l'attend.

En ce moment, messieurs, ce secours, je l'attends de M. le ministre de l'instruction publique.

M. Eugène Lintilhac. Et la commission spéciale du Sénat, dont j'ai l'honneur d'être vice-président, a voté le maintien de l'enseignement supérieur libre, le considérant comme un stimulant, sans avoir jamais été une menace. Tels sont, je crois, les termes mêmes de notre conclusion sur ce point dont l'examen nous avait donné connaissance. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

M. Dominique Delahaye. Vous voyez bien que le secours me vient de vous : il me vient aussi de M. Charles-Dupuy. Mais remarquez bien que je ne veux pas en ce moment-ci instituer un débat sur l'enseignement libre. Je connais les nuances ; je sais très bien que c'est seulement après la signature de la paix que nous pourrions aborder ces questions. Nous ne sommes tout de même plus en guerre et je ne veux pas la recommencer à propos de l'enseignement libre. Mais il faut que je donne satisfaction à ceux qui dans l'enseignement libre ont besoin de vivre, car vous pensez bien que la vie est chère pour tout le monde pour les universitaires et pour les professeurs de l'enseignement libre.

Il convient aussi de rappeler que l'enseignement libre, a donné des noms illustres : d'abord Mgr Freppel, Mgr d'Hulst, Mgr Baudrillard, Mgr Duchêne et à l'Académie française un professeur des facultés catholiques de l'Ouest, mon compatriote René Bazin : chez nous, mon honorable collègue et ami M. de Lamarzelle, M. Vigouroux et M. Branly dont a parlé tout à l'heure M. Steeg, et enfin M. l'abbé Rousselot. Je ne peux pas prétendre vous faire la biographie de tous ces hommes illustres ; mais je suis monté à la tribune, pour qu'il en résulte quelque chose de pratique, et je vais dire quelque chose de précis sur les deux savants cités les derniers :

Le doyen des professeurs de l'institut catholique de Paris, M. Branly, membre de l'institut, est l'illustre inventeur du tube radio-conducteur, dont la géniale découverte a seule rendue possible l'invention ultérieure de la télégraphie sans fil.

La télégraphie sans fil, depuis quelques années, et plus récemment la téléphonie sans fil, sont fondées sur l'application des ondes dites électro-magnétiques, étudiées mathématiquement et prévues par l'intuition géniale de l'Anglais Clerk Maxwell ; leur existence de fait a été démontrée et leur étude expérimentale accomplie vers 1886 par l'Allemand Hertz ; mais la découverte du premier appareil révélateur pratique du passage des ondes (vers 1890) appartient à Branly.

M. Jénouvrier. Ce n'est pas douteux.

Notre faculté des sciences a moins souffert que les autres : cette année, elle compte presque le contingent atteint dans les plus beaux jours. Evidemment, on a tendance à se diriger vers les sciences, et vers les sciences plus techniques que spéculatives. Mais la culture de la science pour la science ne sera-t-elle pas toujours l'apanage d'un petit nombre d'esprits ? Plus loin viendra la question du professorat. Par ailleurs, la culture de la science en vue d'une situation plus ou moins lucrative, d'ingénieur, d'industriel, etc., est-elle aux antipodes de l'enseignement supérieur ? Pas absolument. Si les études de licence sont négligées comme préparation aux écoles techniques d'application (école des mines, des ponts et chaussées, d'électricité, etc.), la raison en est dans l'idée commune en France, que pour arriver à ces écoles la voie nécessaire est celle des « spéciales », préparant au concours qui ouvre les portes de polytechnique ou de centrale, d'où l'on se dirige vers ces écoles spéciales. Or il est possible d'y entrer directement après des études du genre de celles que l'on fait dans les facultés des sciences. Certains de nos élèves y sont arrivés. Et, à ce sujet, le sentiment du doyen de la faculté des sciences de Paris, M. Appel, est à retenir. Dans une réunion de la société des ingénieurs civils de France, il disait l'an dernier, avec une pointe de forte critique poussée contre le recrutement au concours et les études trop longues et inutiles des « spéciales », telles que les réclament seulement les difficultés du concours : « On pourrait recevoir directement des jeunes gens ayant certains certificats de licence. On aurait ainsi l'avantage de voir entrer dans la carrière des jeunes gens qui ne seraient pas biaisés par les études, qui auraient appris ce qui est essentiel et qui auraient de l'initiative et de la jeunesse. » Ces paroles, dites en faveur des situations d'ordre technique, pratique, mais néanmoins supérieur, plaident en même temps pour les cours des facultés. Elles mériteraient de retenir l'attention des « hommes politiques » de l'instruction publique. Quand écouterait-on les gens compétents ?

Je ne m'entendrai pas davantage sur ce sujet un peu particulier, mais qui n'est pas étranger à la question de la fréquentation des cours, qui, tout en préparant sûrement aux carrières techniques, peuvent assurer une plus large et plus profonde formation de l'esprit scientifique.

Voilà pour retenir aux cours des facultés des sciences, même ceux qui, en dehors du professorat, songent à se créer des situations d'ingénieurs ou de spécialistes chimistes, électriciens, etc.

Quant au droit, nous ne désespérons pas de revoir les beaux jours connus à notre faculté. Thémis est immortelle : ce n'est pas la clarté et la simplicité des lois voilées qui rendront inutiles les commentateurs et interprètes ; ce n'est pas, enfin, la rectitude des consciences modernes qui supprimera les procès... même entre honnêtes gens.

Les lettres, si elles encourent le dédain des artisans et n'ont que l'estime des artistes, auront encore leur utilité — faut-il plaider l'agréable par l'utile ? — pour les professeurs de grammaire, de littérature, d'histoire ou de philosophie. Je ne veux nommer ni les romanciers, ni les journalistes, ni nos idéalistes sociologistes !

J'arrive ainsi au second côté de la question, au recrutement des professeurs.

La crise dont on veut parler ne consiste-t-elle pas plutôt dans la crainte de manquer du personnel enseignant que dans celle d'avoir des auditoires réduits ? Et cette crise du recrutement ne serait-elle pas créée par ce qu'on appelle la modicité des

traitements, car tout fonctionnaire réclame aujourd'hui.

Si tel est le sujet, je ne puis cacher que la crise est aiguë. Ce qu'il faut dire, c'est que nos professeurs, tout en souhaitant plus large rétribution, savent remplir leur tâche de professeurs de facultés, leur rôle social et moral si éminent, avec un désintéressement qui n'est pas égalé par le plus petit instituteur primaire officiel, ni même par les employés des services municipaux de la ville de Paris. Mais cet héroïsme a des bornes, parce qu'il faut vivre tout d'abord. Et, ce qu'il faut dire en face des revendications des fonctionnaires de l'Etat, c'est qu'ils ne devraient pas être les seuls à avoir droit aux libéralités des caisses publiques. Puisque enseignement privé il y a, il a droit, pour la part de bien social qu'il assure, à des subventions proportionnelles.

Oui, c'est alors en effet la thèse de la R. P. scolaire qu'il faut plaider et que je ne veux pas développer, parce que vous la connaissez sans que j'y insiste.

Mais M. Charles Dupuy m'a fourni mon mot de la fin en invoquant Bossuet, en citant cette pensée de Bossuet : « Quand je me sens à l'étroit dans mon domestique, je perds la moitié de mon esprit. » C'est pour réclamer des augmentations en faveur des professeurs des universités que, très légitimement, M. Charles Dupuy invoque Bossuet. Serai-je moins fondé à invoquer Bossuet pour obtenir que les professeurs de l'enseignement catholique ne meurent pas de faim ? Si vous avez l'esprit de justice, si vous voulez véritablement le relèvement, la prospérité et la grandeur de la France vous direz : « Cessons toutes les animosités d'autrefois et subventionnons l'enseignement supérieur en proportion de ses élèves. » C'est la grâce que je vous souhaite ! (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. Messieurs, il a été parlé beaucoup, depuis hier, de la crise de l'enseignement supérieur. Cette crise n'est cependant pas d'hier ; elle existait déjà avant la guerre. Nos collègues, M. Goy et M. Caze-neuve, ont suffisamment insisté sur la matière pour que je n'y revienne pas. Ils nous ont cité, en particulier, des établissements de très grande renommée, des établissements scientifiques de premier ordre, comme le Collège de France et le Muséum, dont les laboratoires sont dans un état lamentable.

Cette crise, qui avait déjà commencé avant la guerre, continue. Elle a été aggravée par la guerre. La guerre a creusé, dans l'enseignement public, un trou profond, comme elle l'a creusé dans le reste, à telles enseignes que, demain, vous vous trouverez en présence de besoins considérables comprenant non seulement les bâtiments, non seulement le renouvellement du matériel scientifique, le matériel et l'outillage des laboratoires, mais le personnel universitaire lui-même.

La crise de l'Université pourrait bien se doubler, demain, d'une crise du personnel, si l'on songe que trois cents de ceux qui avaient appartenu ou appartenaient encore à l'école normale supérieure sont morts pendant la guerre. Or, où sont recrutés nos professeurs de l'enseignement secondaire, nos agrégés ; où sont recrutés nos professeurs des facultés des sciences et des facultés des lettres ? A l'école normale supérieure. Comment réparerons-nous cette perte ? C'est le lamentable et douloureux pendant de la perte de nos instituteurs qui, comme vous le savez, ont laissé leur vie au nombre de six à sept mille sur les champs

de bataille, pendant qu'ils ont, à l'heure actuelle, six ou sept mille blessés ou mutilés.

Il faut donc vous attendre, demain, non seulement à une crise du bâtiment et du matériel universitaires, mais aussi du personnel.

M. Eugène Lintilhac. Cinq mille tués sur vingt-cinq mille instituteurs.

M. Debierre. Six mille tués sur vingt-six mille instituteurs, et sept à huit mille blessés et mutilés, tels sont les chiffres douloureux.

Pour conjurer cette crise, M. le ministre de l'instruction publique a apporté ici des documents et un programme de réalisations, qui est un programme d'avenir. Il a même apporté ici un budget de dépenses considérables.

M. le ministre. Des indications seulement.

M. Debierre. Des indications de dépenses, si vous voulez. Je les ai retenues à la volée, mais elles sont considérables. M. le ministre nous a même parlé de refaire, en quelque sorte, les bâtiments de l'école de médecine de Paris.

M. le ministre. Pas ceux de l'école pratique.

M. Debierre. Pas ceux de l'école pratique en effet. Mais vous connaissez comme moi, mon cher ministre, ce qui s'est fait, il y a quelques années, quand on a voulu reconstruire les bâtiments de l'école de médecine, qui est à deux pas d'ici. On y a dépensé en pure perte des millions et des millions.

M. Eugène Lintilhac. La faculté parle de 20 millions.

M. Debierre. Pénétrez dans ces bâtiments, et vous jugerez de leur mauvaise distribution et de leur lamentable insuffisance. Les dépenses ont été faites, je le répète, en pure perte, et j'espère que demain, dans votre programme, lorsque vous demanderez au Parlement français des dépenses nouvelles, que le Parlement ne vous refusera certainement pas, elles seront au moins mieux utilisées dans l'avenir qu'elles l'ont été dans le passé. (Très bien !)

Mais ce n'est pas pour faire ces critiques d'ordre général que je suis monté à la tribune. J'ai demandé la parole pour vous faire part de mes impressions et de mes observations à propos de deux universités qui doivent vous être également chères.

L'une d'elles est l'université de Strasbourg, elle vient de rentrer dans le domaine français, où nous devons l'accueillir d'une façon particulièrement bienveillante. (Très bien !) Nous devons lui procurer les moyens de vivre, car il est nécessaire, à l'heure actuelle, de fournir à cette université les moyens indispensables à sa renaissance et à sa rénovation. Il vous paraîtra peut-être singulier que j'emploie ces mots dans cette Assemblée, car vous croyez peut-être que l'université de Strasbourg est actuellement admirablement outillée, grâce aux Allemands : c'est, du moins, l'opinion officiellement admise en France. Eh bien ! considérée dans son état actuel, cette université ne répond pas à cette croyance : il faudra y faire de grandes dépenses, si on veut la mettre au niveau de la science moderne, la maintenir au degré de renommée que nous voulons lui donner et lui conserver les espoirs que nous fondons sur elle.

M. Henri Michel. Les Allemands, si j'en me trompe, considèrent les universités comme la plus sublime des créations humaines. Ils auraient donc fait une exception pour Strasbourg ?

M. Debierre. Je vous dirai tout à l'heure ce qu'ils ont fait. Ils ont tenté d'accomplir une

œuvre remarquable ; ils y sont arrivés pendant un certain temps ; mais ils n'ont pas continué l'effort commencé primitivement, de sorte qu'à l'heure actuelle, pour remettre en état l'université de Strasbourg, il y a, au point de vue du personnel et du matériel, un effort considérable à faire.

M. Henri Michel. Je vous remercie, mon cher collègue.

M. Debierre. Je veux aussi vous parler d'une autre université, que je ne veux pas comparer avec la première ; je veux seulement les placer l'une à côté de l'autre. Celle dont je vous parle maintenant est l'université de Lille. Elle doit être également chère aux cœurs français, puisque la ville de Lille a été occupée par les Allemands pendant quatre ans et demi. A l'heure actuelle, sa situation est extrêmement précaire, par suite de l'occupation de l'ennemi....

M. Eugène Lintilhac. Et de la persécution. Voyez la *Revue des Deux-Mondes*. (Très bien !)

M. Debierre. Voulez-vous que nous examinions en quelques mots la situation de l'université de Strasbourg, qui mérite d'appeler la sollicitude du Gouvernement, non pas dans un avenir de quelques mois ou de quelques années, mais tout de suite ? (Approbation.)

Si vous allez à Strasbourg, vous verrez des bâtiments universitaires admirables, somptueux, un institut de physique, un institut de chimie, un institut de biologie, un institut de physiologie. Les bâtiments sont merveilleux, les façades superbes : si vous pénétrez à l'intérieur de ces instituts, vous croyez y trouver un matériel scientifique de premier ordre ; première déception : les bâtiments sont très beaux, mais l'outillage scientifique est, je ne dirai pas misérable, mais complètement insuffisant : il est tout entier à renouveler.

M. Albert Peyronnet. A quoi cela tient-il ?

M. Debierre. A ce que les crédits affectés à l'université de Strasbourg ont été dépensés très largement par le recteur — je parle de l'administration allemande — qui en avait la libre disposition et qui ne devait compte à personne, qu'à lui-même, des fonds qu'on mettait entre ses mains et qui s'élevaient à plus de 1 million 100,000 marks. Au lieu d'employer ces fonds que la ville de Strasbourg, le Landtag d'Alsace-Lorraine et l'Allemagne elle-même, lui versaient, il est très probable que le recteur s'en servait au profit de personnes chères à son cœur (*Sourires*) et peut-être pour ses besoins et usages personnels ou ceux de protégés préférés. (Très bien !)

Dans tous les cas, vous vous trouvez en présence de beaux bâtiments, mais d'un matériel scientifique entièrement à renouveler. Par conséquent, c'est là une question de dépense et aussi de matériel. Dans l'institut de chimie, et surtout dans les instituts de physique et de physiologie, il manque les appareils délicats qui, pendant la guerre, n'ont pas été construits et qu'on ne trouverait certainement pas actuellement en France, même en y mettant le prix. Vous êtes donc en présence d'une double difficulté : trouver d'abord de l'argent, trouver ensuite des constructeurs pour fabriquer le matériel scientifique indispensable.

Vous ne l'aurez pas en France ; où irez-vous le chercher ? Pas en Allemagne, j'imagine ?...

M. Jénouvrier. Je l'espère !

M. Debierre. C'est cependant là qu'on le trouverait le mieux. (*Mouvements divers.*) Il faudrait donc aller le chercher ailleurs. L'Amérique et l'Angleterre, évidemment,

vous sont ouvertes, mais j'aimerais mieux qu'on essayât de s'entendre avec les constructeurs français pour établir un programme de reconstruction et de rénovation dans les délais les plus courts.

Voilà pour le matériel. Passons au personnel.

A l'université de Strasbourg, il y a six facultés : la faculté des lettres, la faculté des sciences, la faculté de droit, la faculté de médecine, puis deux facultés de théologie : protestante, d'une part, catholique, de l'autre. Dans ces différentes facultés, les professeurs, comme vous vous en doutez, étaient, en majorité, Allemands. Ces derniers, on les a remerciés ou, tout au moins, on s'est conduit à leur égard de façon à leur faire entendre qu'ils étaient indésirables, qu'ils n'avaient qu'à repasser la frontière, à regagner le territoire allemand. C'est ce qu'ils ont fait. Mais, en quittant l'université de Strasbourg, c'était la désorganisation complète des quatre facultés : lettres, sciences, médecine et droit.

Le Gouvernement français s'est trouvé en présence d'une situation extrêmement délicate : il fallait remplacer des professeurs, dont quelques-uns étaient des plus méritants, par un personnel qu'il n'avait pas directement et immédiatement sous la main.

Le Gouvernement a cherché à tirer le meilleur parti de cette situation difficile, il a cherché dans les différentes universités françaises ceux des professeurs de faculté des sciences, des lettres, de droit et de médecine qui consentaient à gagner l'université de Strasbourg et à y commencer l'enseignement aux lieux et places des professeurs allemands qui étaient passés de l'autre côté de la frontière.

Quelques-uns de nos collègues ont bien voulu accepter cette mission. Mais à peine étaient-ils arrivés à Strasbourg qu'une crise de personnel se manifesta presque aussitôt. Et pourquoi ? Parce que en déléguant à l'université de Strasbourg des professeurs d'universités françaises heureux de s'y rendre, on n'avait pas, en même temps, assuré la situation matérielle et morale des professeurs auxquels on avait donné une délégation.

Ces professeurs se sont demandé si, en arrivant à Strasbourg, ils auraient au moins une situation équivalente à celle des professeurs allemands qui venaient de s'éloigner. Il faut dire tout de suite que ceux-ci avaient un avantage matériel considérable sur les professeurs des universités françaises et que leur traitement était bien supérieur au leur. Aussi, les professeurs qui avaient accepté de gagner Strasbourg, n'ayant pas dans les mains un statut définitif, qui consacrait un avenir digne de leurs services et de leur talent, se demandèrent, à un moment donné, s'ils ne feraient pas mieux de regagner les universités françaises qu'ils avaient quittées momentanément et s'il n'y avait pas lieu pour eux de laisser l'université de Strasbourg, où ils étaient installés depuis quelques semaines.

Par conséquent, non seulement les postes détenus par les Allemands n'ont pas pu être comblés faute de personnel compétent et qualifié, mais ceux-là mêmes qui avaient accepté une délégation provisoire se préparaient à quitter l'université de Strasbourg, parce qu'on ne leur avait pas donné les garanties nécessaires pour revenir prendre la situation qu'ils avaient abandonnée en France.

Cette situation n'a pas tout à fait cessé. Le Gouvernement a donné, il est vrai, aux professeurs, qui ont accepté la délégation à l'université de Strasbourg, l'assurance que cette délégation provisoire serait, en quelque sorte, une délégation définitive, qu'on prenait tout de même vis-à-vis d'eux un enga-

gement moral. J'ai la conviction que cet engagement sera tenu.

M. le ministre. Des propositions ont été faites.

M. Debierre. Néanmoins, il reste beaucoup d'emplois à remplir et, jusqu'à présent, ils ne sont pas comblés, notamment à la faculté des sciences et à la faculté de médecine. Ces postes, qui sont indispensables pour le haut enseignement, sont encore, à l'heure actuelle, à l'état inexistant, puisque les professeurs chargés de l'enseignement n'y sont pas.

Mais il reste, tout de même, une question : même en supposant que la délégation qu'ils ont obtenue du Gouvernement français ne soit jamais retirée et qu'elle puisse être considérée comme définitive, quelle sera leur situation matérielle ?

Je sais bien qu'il y a un projet de relèvement des traitements des professeurs de l'enseignement supérieur des universités de France, qu'il y a également un projet de relèvement des traitements des professeurs de l'enseignement secondaire et des membres de l'enseignement primaire. On doit relever les traitements des membres du corps enseignant, c'est indispensable, c'est même très urgent, comme on doit également augmenter le traitement de tous les fonctionnaires français, qui, à cette heure, vivent avec des traitements de famine.

M. Henry Chéron. On n'en trouvera plus, du reste.

M. Debierre. On relèvera donc, je n'en doute pas, le traitement des professeurs de l'université de Strasbourg, comme on relèvera le traitement des professeurs des universités françaises. Mais il n'en reste pas moins qu'ils risquent beaucoup de n'avoir pas, dans le régime français, le même traitement qu'avaient, dans le régime allemand, les titulaires des mêmes chaires.

C'est qu'en effet, dans le régime allemand, à Strasbourg comme dans toutes les autres universités d'Allemagne, non seulement les professeurs recevaient un traitement fixe, mais ils recevaient un traitement mobile, rétribution scolaire des élèves qui se disputaient le bénéfice et l'honneur de suivre leurs cours. Les élèves recherchaient les cours d'un professeur déterminé, parce que ce professeur était un homme compétent, très qualifié, éloquent et dont ils appréciaient l'enseignement qu'ils recherchaient.

Or, ces traitements mobiles, continueront-ils à les recevoir ? On nous dit que cela n'est pas compatible avec l'esprit français, avec le régime français.

M. Henri Michel. Et cela présente de très graves inconvénients.

M. Debierre. Si donc on abandonne ce traitement mobile des professeurs de l'université, il faudrait au moins songer à le remplacer par autre chose. Il faudrait que le traitement fût fixe, mais suffisant pour un homme qui a consacré sa vie à l'enseignement dans une faculté des sciences ou de médecine, et qui pourrait, d'ailleurs, la plupart du temps, se tailler dans l'industrie ou dans les autres professions une situation bien supérieure à celle qu'on lui a donnée dans l'université.

Il y a là encore un danger. Si vous n'allez pas suffisamment les professeurs de l'université de Strasbourg comme ceux, d'ailleurs, des autres universités françaises, vous pourriez voir s'en échapper ceux que vous aurez tout intérêt à y conserver. (Très bien !)

Ainsi, monsieur le ministre, pour l'université de Strasbourg, vous vous trouvez en présence de deux problèmes qu'il faut résoudre non pas demain, mais tout de

suite. C'est, d'abord, le problème du matériel, de l'outillage des laboratoires, de l'outillage des instituts ; puis, c'est, en même temps, la nomination d'un personnel qualifié, destiné à empêcher que l'université de Strasbourg ne décroisse et ne soit ni moins belle, ni moins grande, ni moins apte à donner l'enseignement que l'université allemande que nous venons heureusement de remplacer sur les bords du Rhin. (*Très bien !*) Et la question du personnel des professeurs se double de celle des chefs de laboratoires, des chefs de cliniques, des prosecteurs, des assistants.

Je ne vous demanderai donc pas, monsieur le ministre, un programme lointain, comme celui que vous avez apporté à la tribune, mais un programme immédiat, un programme de réalisations, particulièrement pour l'université de Strasbourg. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Maintenant que je vous ai demandé des précisions sur l'université de Strasbourg, je vais vous en demander d'autres à propos de la faculté de médecine de cette même ville.

La faculté de médecine de Strasbourg avait, avant la guerre, un nombre d'élèves bien supérieur à celui qu'elle a actuellement. D'ailleurs, ce que je dis de la faculté de médecine, je pourrais le répéter des autres facultés. Il y avait à peu près 2,200 à 2,300 élèves à l'université de Strasbourg avant la guerre, sous le régime de l'université allemande ; il y a actuellement à peu près 900 ou 1,000 élèves à cette même université. Par conséquent, le nombre des élèves a diminué de moitié environ. Les Allemands sont partis. Dans l'avenir — étant donné la proximité de l'université de Nancy — il faut s'attendre à ce que la population scolaire reste moins nombreuse, si on n'y appelle pas de nombreux étrangers.

Si vous examinez le budget de l'université, vous constaterez aussi que, d'une façon générale, vous serez obligé de le relever dans son ensemble, en dehors des traitements des professeurs. L'université de Strasbourg, comparée à une université française analogue — je prendrai, si vous le voulez bien, celle de Lyon ou de Bordeaux, qui sont le plus comparables à celle de Strasbourg avant la guerre, comme nombre d'élèves et de chaires — disposait à cette époque, de crédits à peu près supérieurs de moitié aux crédits mis à la disposition des universités de Lyon et de Bordeaux. Vous voyez donc qu'au point de vue des crédits, nous sommes tout à fait infériorisés, et qu'il faudrait songer à relever l'ensemble des crédits de l'université de Strasbourg, si nous voulons la maintenir dans l'état antérieur et faire au moins aussi bien que les Allemands.

A la faculté de médecine, vous avez d'autres problèmes à résoudre. La gloire de l'enseignement médical en France, c'est l'enseignement clinique de la médecine et de la chirurgie. Les Allemands peuvent rivaliser avec nous quand il s'agit de l'enseignement donné dans un institut ou un laboratoire. Il est certain que leurs laboratoires de physique, de chimie, de biologie, de physiologie, d'anatomie et même d'embryologie étaient remarquablement outillés et très bien fréquentés par les élèves qui étaient fort nombreux, et que l'enseignement qu'on y donnait était un enseignement scientifique de premier ordre : nous avions peut-être aussi bien, mais certainement nous n'avions pas mieux.

Au contraire, quand vous pénétrez dans le domaine de l'enseignement clinique, de la médecine et de la chirurgie, il est incontestable que les Allemands étaient dans une infériorité manifeste et que notre supériorité sur eux était considérable.

M. Albert Peyronnet. Ils avaient la main lourde.

M. Debierre. Or, l'enseignement clinique, qu'il s'agisse de la médecine ou de la chirurgie, ne peut pas se donner dans un laboratoire : il faut des malades aux médecins, des blessés aux chirurgiens pour donner leur enseignement. Il faut donc une combinaison entre les facultés d'un côté et les hôpitaux civils d'autre part : sans hôpitaux, il est impossible de donner l'enseignement clinique médical ou chirurgical.

Actuellement, il y a à Strasbourg un hôpital civil merveilleux : je n'en connais pas de mieux agencé dans l'Europe entière. Il est planté au milieu de jardins, sous forme de pavillons séparés, au milieu d'allées ombragées avec des plates-bandes fleuries. Quand on y circule, on ne se croirait pas dans un hôpital, mais au milieu d'un jardin des plus agréables.

Cet hôpital était très faiblement occupé par les chaires de cliniques allemandes, où on n'attachait pas à l'enseignement clinique la même importance qu'en France. De sorte qu'il faudra que le Gouvernement français s'abouche avec la ville de Strasbourg et avec l'administration des hospices civils de Strasbourg pour régler cette question qu'il est incapable de régler tout seul.

Il y a deux mille deux cents lits à l'hôpital civil de Strasbourg, qui a 5 millions de revenu. Il faudra que les hôpitaux civils de cette ville laissent à la disposition de l'université française de Strasbourg un certain nombre de services cliniques, qu'on cliniquerait et où l'enseignement de la médecine et de la chirurgie pourrait être donné avec abondance et profit à tous les élèves.

M. Jénouvrier. Cela va de droit.

M. Debierre. Non, cela ne va pas de droit, parce qu'il faut un contrat passé entre l'Etat et l'administration des hôpitaux civils de Strasbourg, pour qu'on puisse pénétrer dans l'intérieur des salles et rendre cliniques des salles de blessés et de malades qui, à l'heure actuelle, ne le sont pas.

M. Jénouvrier. C'est ce que j'ai voulu dire.

M. Debierre. Si vous voulez aboutir rapidement, il faut que le Gouvernement s'en préoccupe de suite.

M. le ministre. Les négociations se poursuivent.

M. Debierre. Je désire qu'elles aboutissent le plus tôt possible.

J'arrive, après Strasbourg, à l'université de Lille.

M. Albert Peyronnet. Vous avez qualité pour en parler.

M. Debierre. Si vous allez à Lille, à l'heure actuelle, voici ce que vous pourrez voir. Les bâtiments de l'université sont délabrés. Depuis quatre ans et demi, ils n'ont pas été entretenus. Les couvertures sont trouées. Il a plu dans l'intérieur des amphithéâtres, dans l'intérieur des laboratoires, et les bâtiments sont en fort mauvais état. Ils ont besoin d'une très grosse réparation. Quelques-uns ont été démolis, ont été brûlés ; l'institut électro-mécanique, en particulier, a disparu à la suite d'un incendie.

S'il y a fort à faire pour les bâtiments, l'Etat a également un effort immédiat à accomplir vis-à-vis de la municipalité de Lille. Or, si je suis bien informé, rien n'a encore été fait : ni le recteur de l'Académie de Lille, ni le ministre de l'instruction publique ne se sont préoccupés de la situation. Elle est cependant intéressante, car, avant de remettre du matériel dans les laboratoires, il faudrait que l'état de la cou-

verture du bâtiment ne l'exposât pas à souffrir dès le lendemain des intempéries.

Cette question de bâtiments doit retenir l'attention immédiate du Gouvernement. A vrai dire, la municipalité semble très paresseuse ; je l'en excuse bien volontiers.

M. Jénouvrier. Elle a tant d'autres choses à faire.

M. Debierre. Elle a vécu quatre ans et demi sous la domination ennemie, et tous ceux qui sont restés sous cette domination en connaissent le poids. Néanmoins, il est urgent que la municipalité de Lille et le ministre de l'instruction publique se préoccupent dès maintenant de la remise en état des bâtiments de l'université.

Le matériel n'existe plus. Une certaine quantité a été démenagée par les Allemands ; une autre partie a été enlevée, une autre portée dans les caves ; exposé à l'humidité, ce matériel est maintenant rouillé et ne peut plus servir à l'enseignement. Ainsi donc, non seulement les bâtiments de l'université de Lille sont à réparer, mais encore les laboratoires, vidés de leur outillage scientifique, doivent être refaits et complétés intégralement. Bâtiments et matériel exigent donc des dépenses et des efforts immédiats.

Le personnel aussi a été touché pendant l'occupation. Bref, pour remettre en état de fonctionnement normal l'université de Lille, il faudrait un triple effort dirigé, du côté des bâtiments : réfection et restauration ; du côté du matériel à créer ou à renouveler ; enfin du côté du personnel, qui aurait besoin d'être complété et orienté dans les voies nouvelles. Si l'on veut que l'enseignement reprenne dans des conditions à peu près normales, il faut se hâter.

La difficulté est considérable pour rendre à l'université de Lille sa vie normale. On se trouve là dans un pays longtemps occupé par l'ennemi, rançonné et ruiné par lui, où, à l'heure présente, la reprise de la vie économique est encore à peine commencée. Le milieu social est donc réfractaire à la reprise normale de l'enseignement dans l'université. En effet, une partie de la population n'a pas regagné nos régions, la richesse de ce pays a momentanément disparu, les usines n'ont pas recommencé à travailler. S'il y a de l'argent, il est resté dans les coffres-forts. Et, par un singulier paradoxe, alors qu'il y a énormément à faire, il y a une foule de sans-travail.

Tant que ce problème de la reprise de la vie économique du pays ne sera pas résolu, la reprise de la vie intellectuelle et universitaire de la ville de Lille, du département du Nord, des régions voisines, sera elle-même très laborieuse.

La vie universitaire est liée à la vie sociale ; pour que la vie universitaire d'une ville soit prospère, il faut que la vie économique de la région soit également en pleine prospérité : la vie de l'une est liée à la vie de l'autre.

Bien souvent, nous avons insisté auprès du Gouvernement pour que, dans nos régions libérées, un effort fût fait pour la reprise de la vie agricole et de la vie industrielle et, par suite, pour la disparition du chômage et la reconstitution des richesses. La reprise du travail entraînerait la disparition des allocations qui, aujourd'hui, coûtent des millions.

Evidemment, M. le ministre de l'instruction publique, dans ce problème complexe, n'en peut mais. Pourtant, en sa qualité de grand maître de l'Université, il peut donner l'impulsion nécessaire à la réorganisation de ce grand corps. Mais à côté de l'effort qu'il doit faire, il en est un qui dépend de ses collègues de la reconstitution industrielle, de la reconstitution agricole, des chemins de fer et des voies de commu-

nications; tout se tient; s'il y a des lacunes graves d'un côté, elles retentiront fatalement sur l'ensemble. Et cette vie normale, dont nous sollicitons la reprise pour les régions dévastées et ruinées, nous l'attendons, je le crains, longtemps encore. Les efforts seront grands pour y parvenir.

C'est pour cette raison que j'insiste auprès de M. le ministre de l'instruction publique pour que, en ce qui le concerne, il fasse l'effort nécessaire du côté de Strasbourg et du côté de Lille, afin que ces deux universités, également chères au cœur de la France, reçoivent, dans les délais les plus brefs, ce qui leur manque actuellement pour reprendre leurs cours et leur vie normale.

Mais si le ministre de l'instruction publique peut faire cet effort avec le concours des départements ministériels dont il a besoin autour de lui, il est indispensable que le Gouvernement tout entier se préoccupe de notre enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur, en effet, l'enseignement public tout entier, ainsi que le disait tout à l'heure mon ami M. Lafferre, ministre de l'instruction publique, est lié à la vie sociale du pays; la prospérité de l'université appelle la prospérité nationale toute entière. Non seulement la vie puissante de l'Université appelle la vie nationale, mais c'est grâce à l'enseignement universitaire que la nation française peut rayonner en Europe et porter à travers le monde les idées si chères de liberté, de progrès et de justice.

C'est là qu'il faut porter nos efforts. Si vous laissez notre enseignement supérieur descendre au-dessous du niveau actuel, la France ne retrouverait plus l'épanouissement intellectuel qu'elle avait dans le passé et que nous voulons lui conserver. Et si vous ne serviez pas bien l'enseignement supérieur, vous ne servirez pas bien non plus votre pays. *(Très bien! très bien! et vifs applaudissements.)*

M. le ministre de l'instruction publique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. le ministre. Que le Sénat me permette de répondre brièvement aux deux observations de M. Debierre.

En ce qui concerne l'université de Lille, il a été impossible, en ce moment, au ministère de l'instruction publique, d'arrêter — M. Debierre le comprendra — un projet définitif. Je puis lui dire, cependant, que la réparation des dommages causés à l'université de Lille est entrée dans nos prévisions. Je ne puis donner de chiffres autrement qu'à titre d'indication, car il me faudrait l'assentiment du Gouvernement tout entier. Mais je puis donner au Sénat l'assurance que ces réparations sont prévues, non seulement dans le budget plus général qui se développera sur plusieurs annuités, mais dans les crédits supplémentaires qui seront demandés prochainement au Parlement.

En ce qui concerne l'université de Strasbourg, je crois que M. Debierre exagère un peu, comme, du reste, certains des honorables sénateurs qui m'ont interpellé, en ce qui concerne le traitement des professeurs de cette université. Il importe de rétablir la vérité.

A Strasbourg, sous le régime allemand, savez-vous combien il y avait de professeurs qui dépassaient le maximum prévu pour les professeurs français? Il y en avait exactement quatre. *(Mouvements divers.)* Quant aux professeurs extraordinaires qui correspondent à nos maîtres de conférences, un seul avait un traitement supérieur à celui qui est prévu dans notre projet pour les professeurs d'université.

Hier, on a apporté à la tribune une asser-

tion qui n'est pas exacte. Parlant du professeur d'anatomie, partie que vous connaissez bien, mon cher Debierre, puisque vous l'avez illustrée à l'université de Lille, on a dit qu'il gagnait 45,000 fr. C'est là une erreur; les derniers renseignements me permettent d'affirmer qu'il touchait, tout compris, 31,703 fr. Le professeur d'anatomie pathologique touchait 23,423 fr. et celui de physiologie, un peu plus de 20,000 fr. Or, remarquez qu'en vertu du projet de traitement que nous avons indiqué, les professeurs de première classe toucheront 26,000 francs, ceux de quatrième classe, 20,000 fr., et que, de plus, l'indemnité de logement n'est pas comprise dans le traitement!

M. Eugène Lintilhac. Il leur est interdit de faire de la clientèle.

M. le ministre. Vous voyez donc que la différence entre les traitements allemands et ceux que prévoit le projet nouveau n'est pas aussi considérable qu'on l'a dit.

M. Debierre. Voulez-vous me permettre une simple observation, monsieur le ministre? La plupart des traitements des professeurs allemands étaient doublés par les rétributions des élèves. D'autre part, vous comparez les traitements allemands d'avant-guerre aux traitements futurs des professeurs d'université français, qui ne sont pas votés. Voulez-vous savoir ce qu'étaient, avant la guerre, les traitements dans les facultés françaises? A Paris, il y avait deux classes: 12,000 fr. et 15,000 fr. En province, à Lyon, Bordeaux, Lille, Nancy, etc., il y avait quatre classes de professeurs: la dernière, la quatrième, était à 6,000 fr.; la troisième, à 8,000 fr.; la deuxième, à 10,000 fr. Quant à la première classe — après vingt et trente ans d'exercice, quand le professeur atteignait cinquante ans, parfois soixante, après avoir fait des recherches admirées du monde entier parfois — elle avait le maximum: 11,000 fr.; moins que le salaire d'un contremaître d'usine.

M. Eugène Lintilhac. Ils vont avoir de 16,000 à 18,000 fr.

M. le ministre. Je rappellerai à M. Debierre que les professeurs envoyés en mission à Strasbourg touchent, outre leurs appointements, une indemnité de séjour de 20 fr. par jour, ainsi que leurs frais de déplacement.

M. Debierre. Mais c'est momentané.

M. Jénouvrier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. Messieurs, nous serons unanimes pour promouvoir et glorifier le haut enseignement français, qui est une des gloires de notre pays, et je suis convaincu que le Gouvernement et le Parlement n'hésiteront pas à lui donner, en personnel et en matériel, tout ce qui lui est nécessaire.

Je me permets à ce propos d'attirer l'attention de M. le ministre de l'instruction publique sur une gloire française, dont le nom a été prononcé ici, au cours de la discussion: M. Branly, le véritable inventeur de la télégraphie sans fil. Des concurrents ont vainement essayé de lui enlever cette gloire incomparable; il n'en reste pas moins le créateur de la télégraphie sans fil. *(Très bien!)*

Je n'apprendrai rien à personne en disant que le laboratoire de M. Branly ne répond aucunement au génie de celui qui le dirige. Une souscription publique a été ouverte afin de remédier, dans la mesure du possible, à cette insuffisance. Cette souscription n'a malheureusement pas donné des résultats satisfaisants. Je fais donc appel à M. le ministre de l'instruction publique, le défen-

seur de tous les génies intellectuels de la France. J'entends bien que sa sollicitude doit d'abord aller à l'enseignement public, mais quand, à côté de l'enseignement public, il trouve un génie de la taille de M. Branly, il est certain de ne point s'égarer en lui accordant quelque subvention. Je lui demande donc de prélever sur les fonds mis à la disposition du ministère de l'instruction publique ce dont a besoin ce grand génie pour servir, d'une façon plus efficace encore, s'il est possible, le génie et les intérêts de la France. *(Très bien! très bien! et applaudissements.)*

M. le ministre de l'instruction publique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. le ministre. Je prends l'engagement d'examiner avec la plus grande bienveillance la demande que vous m'adressez. Je suis en effet d'avis que la France ne peut pas faire de différence entre ceux qui la servent. Il ne s'agit pas ici de toucher aux principes de l'enseignement public et à la liberté de l'enseignement supérieur. Je m'associe aux conclusions que M. Lintilhac vient de rappeler. Mais quand il s'agit, en dehors de toutes considérations, de consacrer l'œuvre d'un homme de génie comme M. Branly, je prends l'engagement, je le répète, d'examiner avec la plus grande bienveillance le cas qui vient d'être signalé. *(Applaudissements.)*

M. Jénouvrier. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Surreaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Surreaux.

M. Surreaux. Messieurs, alors qu'il vient d'être question de gros traitements, de traitements à juste titre élevés, je voudrais appeler de nouveau la bienveillante attention de M. le ministre de l'instruction publique sur les professeurs des écoles de médecine et de pharmacie de nos villes de province. *(Très bien! très bien!)* Ces professeurs ne font pas de clientèle, ils ne sont même pas pourvus du titre de docteur; ces modestes fonctionnaires, pourvus des diplômes nécessaires, enseignent la physique, la chimie, les sciences naturelles. Ils n'ont pas de répétitions et pour tout traitement ils reçoivent de 1,200 à 1,500 fr. par an.

Il me semble, messieurs, que nous devrions tourner notre attention vers eux. Ils ont de la peine à vivre: c'est la misère la plus complète. J'ai déjà appelé l'attention de M. le ministre sur ce point, et j'insiste à nouveau car il y a urgence.

Ces professeurs sont méritants à tous égards, ils sont en petit nombre, leur voix n'est pas puissante, c'est peut-être pour cela qu'ils ne sont pas entendus. Ils le seraient davantage s'ils constituaient des masses qui pourraient crier fort.

De nouveau, monsieur le ministre, permettez-moi d'insister pour que vous leur donniez satisfaction. *(Très bien! très bien! et applaudissements.)*

M. le ministre. J'examinerai avec la plus grande bienveillance la situation de ces modestes fonctionnaires. *(Très bien!)*

M. le président. Si personne ne demande plus la parole, je donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Cazeneuve, Goy, Charles-Dupuy, T. Steeg, Maurice-Faure, Couyba et Lintilhac:

« Le Sénat,

« Prenant acte des déclarations du Gouvernement relatives au relèvement des traitements du personnel de l'enseigne-

ment supérieur et aux améliorations matérielles qu'exige l'outillage de cet enseignement;

« Lui exprime sa confiance pour réaliser d'urgence avec les crédits nécessaires cette tâche indispensable de réorganisation nationale;

« Et passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Lintilhac sur l'ordre du jour.

M. Eugène Lintilhac. Je voterai l'ordre du jour pour les motifs suivants : je suis d'accord avec les interpellateurs sur le fond des choses. Leurs principales et éloquentes critiques ont eu d'ailleurs des devancières — et M. Goy s'en souvient, avec qui je fis une tournée trop suggestive de nos laboratoires — dans mes rapports, livres et articles sur la matière. Je les renouvellerai, comme je le dois et avec les développements topiques, à l'occasion des prochaines discussions sur le relèvement des traitements et sur le budget de l'instruction publique dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur.

Oui, il y a lieu, et d'urgence, de relever les traitements du personnel; oui, il y a lieu, et d'urgence, de réparer et d'enrichir le matériel, de manière qu'il satisfasse à toutes les conditions modernes de la recherche scientifique.

Mais, outre ces motifs tirés de la qualité essentielle de notre enseignement supérieur, il en est un autre qui es. à côté de sa qualité, mais dont l'opportunité est telle qu'elle porte, à l'extrême, l'urgence des réformes nécessaires. C'est pour le formuler brièvement, mais expressément après M. Charles-Dupuy, qui a traité la question avec sa précision coutumière si bien définissante et si suggestive, pour le faire planer présentement sur tous les autres, comme il domine mon vote, que j'ai pris la parole. Le voici, en bref.

La barbarie de l'Allemagne a dégoûté le monde de sa science, qui n'est d'ailleurs que scientisme, étant science sans conscience. L'héroïsme de la France a ravivé les sympathies de toutes les nations civilisées pour sa personne morale, plus haute que jamais.

Cette sympathie va lui ramener ses clients intellectuels, plus nombreux que jadis — 2,500 étudiants américains viennent de passer des banquettes des tranchées alliées sur les bancs des facultés françaises — nous allons les revoir enpressés autour de nos chaires et laboratoires, comme abeilles autour de la ruche, suivant la fière expression d'un maître de la Sorbonne de jadis. Mais il y a une faute à éviter, car elle serait irréparable : c'est celle que nous commettrions, si nous laissions longtemps notre enseignement supérieur en un état tel que ceux qu'y auraient attirés du fond des écoles des Deux-Mondes notre sympathique génie et la gloire de nos maîtres, fussent ensuite dégoûtés par l'infériorité stérilisante de notre outillage scientifique, par l'insuffisance de nos instruments de la connaissance et allassent chercher ailleurs un enseignement qui se donnerait contre nous. Pour notre liberté et celle de la civilisation nous avons dépensé les milliards sans compter, hâtons-nous de dépenser, en comptant bien — et quel meilleur placement s'offre à nous — les millions nécessaires dont M. le ministre vient de faire une énumération courageuse qui mérite nos félicitations — nécessaires, dis-je à l'expansion de notre génie national qui doit faire, plus aimé et plus rayonnant que jamais, le tour du monde civilisé sur les ailes de la victoire commune dont il fut l'âme. Mais hâtons-nous ! (Vifs applaudissements. —

L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses collègues.)

M. le ministre. Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Cazeneuve et de ses collègues.

M. le président. Il n'y a pas d'autres observations?...

Je mets aux voix l'ordre du jour, dont j'ai donné lecture, accepté par

dit supplémentaire à inscrire au budget de la justice, serait de 8.349,650 fr.

Telle est la charge financière nouvelle résultant des modifications apportées par le projet de loi à la composition des cours, des tribunaux, etc., et, plus particulièrement, de l'amélioration des traitements.

Augmentation immédiate; je dis immédiate. Voici pourquoi :

D'une part, en effet, la suppression d'un certain nombre de justices de paix ne devra être affectée que dans les deux années de la promulgation de la loi. D'autre part, c'est par voie d'extinction qu'il sera procédé aux suppressions de postes dans les cours et tribunaux.

Observons enfin — pour être complet — qu'à ce crédit de 8,349,650 fr., il faudra ajouter les crédits « qui seront rendus nécessaires par l'attribution de la classe personnelle, par l'avancement sur place des juges de paix, par les délégations de magistrats. »

A combien s'élèvera, en résumé, le crédit nouveau à inscrire au budget ?

M. le garde des sceaux, dans son projet, le fixait à 9,054,350 fr.

M. Abel, au nom de la commission du budget de la Chambre, le fixait à 7,911,650 fr.

Quel que soit, de ces deux chiffres, celui auquel on s'arrête, il faut remarquer que ce chiffre ira toujours en diminuant, au fur et à mesure que s'opéreront les suppressions de postes.

Cette réduction, une fois les suppressions terminées, de l'avis de votre commission spéciale — et c'est aussi l'avis de la commission des finances — ne sera pas inférieure à..... 4.005.400 fr.

On peut donc affirmer, en dernière analyse, que la réforme proposée n'entraînera pas une dépense supplémentaire supérieure au chiffre de quatre millions. C'est le chiffre même indiqué par l'honorable M. Abel, à la Chambre.

Une dernière remarque. A l'article 12 relatif aux délégations, le second alinéa dit : « Les indemnités de séjour et de transport auxquelles donnent lieu ces délégations sont déterminées par décret. »

La commission estime que ces indemnités doivent être fixées par la loi et non par un simple décret.

Tel est, messieurs, l'avis de la commission des finances. Sous le bénéfice de ces observations, la commission conclut que les répercussions financières de la réforme ne sauraient faire obstacle au vote du projet de loi.

M. le rapporteur. Je demande au Sénat de vouloir bien renvoyer la discussion générale à demain et de décider que la séance commencera à deux heures et demie.

M. le président. Je consulte le Sénat sur le renvoi de la discussion à une prochaine séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

8. — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Hervey. Et tout le monde pourra donner son avis dans la discussion. (Sourires.)

M. Alexandre Ribot. Deux avis valent mieux qu'un, surtout s'ils sont conformes l'un à l'autre. (Rires.)

M. Hervey. Avec ce système là on n'aboutira jamais.

M. Paul Strauss. Ce projet, examiné par la commission spéciale, a été transmis sans délai à la commission des finances et je ne pense pas que le renvoyer maintenant à une troisième commission en accélère l'adoption. (Très bien!)

M. Henry Chéron. Jamais, vous le savez bien, je ne retarderai d'une heure le vote d'un projet de loi utile.

M. Tournon. Je profite de cette occasion pour faire remarquer au Sénat que maints projets sont renvoyés à des commissions dont nous ne pouvons, de prime abord, discerner la compétence.

C'est généralement au début ou en fin de séance, alors que tous les membres de l'Assemblée ne sont pas présents, que se produisent ces renvois de projets de loi dont des collègues plus diligents revendiquent l'examen pour les commissions dont ils font partie. Et ainsi le projet est renvoyé, sans opposition, à l'insu du plus grand nombre, ce qui ne peut manquer d'occasionner une confusion d'attributions.

J'invite donc nos collègues à être plus vigilants et à prêter une oreille attentive afin que chaque projet aille à la commission où il doit aller.

M. Paul Strauss. Je ne crois pas que cette observation puisse porter pour le projet relatif aux habitations à bon marché. La commission en a été normalement saisie et j'ai demandé, ainsi que la Chambre l'avait fait, que la commission des finances fût consultée. Notre collègue, M. Chéron, ayant exprimé le désir, sans être contredit par M. le président de la commission, que le projet lui soit renvoyé, je n'y puis faire obstacle, mais je constate simplement que trois commissions auront travaillé concurremment sur le même projet.

M. Millies-Lacroix. La commission des finances n'aura plus à examiner la question.

M. le président. S'il n'y a pas d'autre observation, le projet est renvoyé pour avis à la commission des baux à loyer. (Adhésion.)

11. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le Sénat désire, je crois, se réunir demain. (Assentiment.)

Voici ce qui ferait l'objet de notre ordre du jour :

En séance publique :

Suite de la discussion sur : 1° le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats ; 2° la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à réorganiser le recrutement et l'avancement des magistrats ; 3° la proposition de loi de M. Debièvre, relative à la réforme de la magistrature.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Le Sénat se réunira donc demain samedi 13 avril, à quatorze heures et demie, en séance publique, avec l'ordre du jour que